

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2152 - 30 octobre 2009 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

**Fermetures d'hôpitaux,
déremboursements...**

**Des économies
sur la santé...
pour alimenter
la machine
à spéculer !**

p. 3 et 7

**Collectivités
locales**

Des ressources
dans le
collimateur
de l'Etat et
des banques

p. 16

**Sarkozy et
les paysans**

Des discours
et du vent

p. 4



M 06189 - 2152 - F. 1,00 €

"Identité nationale"

Un faux débat pour faire oublier le reste

p. 6

Sommaire

Leur société

- p.4 ■ Sarkozy s'adresse aux agriculteurs
■ À propos de quelques « élus du peuple »
- p.5 ■ Suppression de la taxe professionnelle
■ Taxe carbone
■ Sécurité sociale
- p.6 ■ « Identité nationale » un débat pré-électoral
■ Arrestations, expulsions, charters...Besson en rajoute
■ Travailleurs sans papiers
- p.7 ■ Fermeture de blocs opératoires
■ Justice : les risques de récidive aggravés par la diminution des moyens humains
■ Le taser reconnu dangereux par le fabricant
- p.10 ■ Belgique : Suez fait son beurre sur l'électricité
■ L'industrie pharmaceutique pleure la bouche pleine
■ Amiante
- p.16 ■ Réforme des collectivités locales
■ Quand les banques étranglent les communes

Dans le monde

- p.8-9 ■ 1,2 milliard d'êtres humains affamés par le capitalisme
■ Côte d'Ivoire : déchets toxiques d'Abidjan
■ États-Unis : assurance médicale
■ Cisjordanie : Israël pompe toute l'eau
■ Tunisie : Ben Ali réélu
■ Spéculation sur les matières premières

Dans les entreprises

- p.11 ■ La poste-Colbert (Marseille)
■ La poste-Martigues
■ Hospices Civils de Lyon
- p.12 ■ France Télécom : la direction craint le changement de climat
■ Caisse d'allocations familiales
- p.13 ■ SNCF - Orléans-les-Aubrais
■ SNCF - gare Paris Saint-Lazare
■ Schneider Electric région grenobloise
- p.14 ■ H&M patron de combat
■ Air France
■ Aéroport d'Orly : les travailleurs de Servisair garderont leur emploi
■ Caterpillar : les ventes chutent, les profits continuent
■ Direct Assurance-Nanterre
- p.15 ■ Technocentre de Guyancourt : après les suicides, Renault à affaire aux tribunaux
■ Renault-Douai

Taxer les bénéficiaires des banques, vous n'y pensez pas !

Vendredi 23 octobre, les députés étaient appelés à voter sur un amendement à la loi de finances 2010 soumis par un député du PS. Il proposait que, vu les bénéficiaires que les banques annonçaient en dépit de la crise, l'impôt sur les bénéfices leur soit relevé de 10 % pour l'année prochaine. Cet amendement était adopté par l'Assemblée nationale, 44 députés ayant voté pour, et 40 contre.

Ce vote déclencha la panique dans les rangs du gouvernement, où l'on a aussitôt parlé de faire revoter les députés. La ministre de l'Économie Christine Lagarde n'était pas la dernière à le réclamer, elle qui avait déjà fait valoir son opposition à une telle mesure « *qui plomberait le système bancaire français* ». Rien que ça ! Par chance, un député de la majorité, Jean-François Lamour, a vite fait savoir qu'il s'était trompé de bouton au moment du vote électronique et qu'il voulait en fait voter contre cet amendement... bien que, au moment de la discussion, il soit intervenu pour le défendre. Un exemple sans doute des contra-

dictions de l'esprit humain...

Lundi 26 octobre, un nouveau vote de l'Assemblée a donc eu lieu, puisque la procédure le prévoit lorsqu'il y a des « erreurs », et cette fois-ci le vote est allé dans le sens voulu par le gouvernement. Dans le même ordre d'idées, les amendements remettant en cause le bouclier fiscal, et qui rognent un peu les cadeaux faits aux plus riches, sont passés à la trappe.

Les banques françaises affichent des bénéficiaires insolents, qui leur permettent de rembourser dès à présent les sommes avancées il y a un an par le gouvernement et de verser des bonus à leurs traders. Elles traversent la crise sans y laisser de plumes, alors que c'est la spéculation financière à laquelle elles se livrent qui en est à l'origine. Mais pour le gouvernement, il n'est pas question de les obliger à prendre sur leurs super-profits afin qu'ils servent à colmater le déficit public. Parler de servilité à l'égard des puissances d'argent, c'est encore trop faible.

Marianne LAMIRAL

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière



• Grenoble

Dimanche 8 novembre à partir de 11 h 30

Salle des fêtes Avenue du 8 mai 1945 - Échirolles Tram A - arrêt La Rampe centre-ville

• Limoges

Samedi 14 novembre à partir de 15 h 30

Salle Pierre-Louis (à côté de la mairie de Feytiat)

• Compiègne

Samedi 14 novembre à partir de 18 h
Salle des fêtes de Margny-lès-Compiègne

Versez à notre souscription

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti, qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que

sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :
Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte

Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

**LUTTE OUVRIERE
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de

ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Loive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière l'hebdomadaire
www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière multimédia
(télé, radio, CLT)
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière audio
(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 26 octobre



Des petites économies... et une économie qui tue

L'information a pu passer inaperçue aux yeux de ceux qui sont en bonne santé, qui n'ont jamais eu d'accident ou une opération de l'appendicite. Le gouvernement se prépare à fermer les blocs opératoires qui font moins de 1 500 interventions par an. Cela conduirait à fermer 182 services chirurgicaux dans des hôpitaux de proximité, voire à la fermeture de ces hôpitaux.

Les propagandistes du gouvernement défilent à la télévision pour expliquer que ces fermetures, c'est bon pour la sécurité des malades, car les soins sont de meilleure qualité dans les grands hôpitaux. Les hypocrites ! Même s'il est évidemment préférable de faire faire les opérations très lourdes dans de grands hôpitaux, pour une multitude d'accidents quotidiens il vaut mieux un hôpital proche plutôt qu'un déplacement de 50 km, avec un temps de transport qui peut transformer un petit problème en grand.

Le gouvernement ferme ces services de proximité pour faire des économies, comme il fait fermer les unes après les autres les maternités de proximité. C'est pour la même raison qu'il vient d'annoncer le projet de ne rembourser qu'à 15 % toute une liste de médicaments. L'économie que cela ferait pour l'assurance-maladie est dérisoire, mais c'est autant de pris dans la poche de ceux qui ont besoin de ces médicaments, y compris les plus pauvres.

Le fil conducteur qui relie les attaques, qui sont toutes préjudiciables aux classes populaires, qui toutes aggravent leurs conditions d'existence, c'est de récupérer à leurs dépens les sommes fantastiques distribuées aux banquiers et aux grandes entreprises, c'est-à-dire à leurs actionnaires. Ces attaques ne visent pas seulement le service public de la santé, mais aussi tous les autres : l'enseignement public, la poste, les transports publics. Et ce n'est pas fini !

Toutes les classes populaires sont victimes de la dégradation des services publics, qui rendent de moins en moins de services et de plus en plus mal.

Mais ce sont les travailleurs salariés qui subissent déjà et qui subiront de plus en plus les coups que porteront conjointement le gouvernement et le grand patronat. C'est à eux qu'on présentera le gros de la note des sommes dépensées pour le système bancaire. Et c'est à eux

aussi qu'on fera payer l'euphorie des banquiers et des actionnaires devant la nouvelle envolée de la Bourse et des profits bancaires.

C'est par la spéculation que les uns et les autres drainent vers eux-mêmes une part croissante de la richesse sociale. Mais cette richesse vient du travail, de l'exploitation. Et alimenter la machine à spéculer exige que soit aggravée toujours plus la pression sur les exploités, qu'on réduise la masse salariale en bloquant les salaires, en faisant faire plus de travail par moins de travailleurs, plus mal payés, en aggravant au passage le chômage.

Voilà ce que nous réserve la bourgeoisie. Ses choix ne résultent pas de l'étiquette politique du gouvernement : tous les gouvernements exécutent ce que le grand patronat et les banquiers exigent d'eux. Ils résultent de la crise elle-même, qui pousse la classe capitaliste dans une guerre à mort pour préserver ses profits. Préserver les profits, c'est écraser les salaires. Pour l'État, consacrer plus d'argent à la bourgeoisie, c'est en priver les services publics utiles à tous.

C'est pourquoi tous ceux qui cherchent une solution pour les travailleurs en prêchant la coopération entre travailleurs et capitalistes, au nom par exemple d'une autre politique industrielle, trompent les travailleurs et les désarment face à leurs ennemis.

Ce n'est pas avec le patronat et le gouvernement que les travailleurs préserveront leurs emplois et leurs salaires, c'est contre eux.

La crise est là pour tout le monde, répète-t-on. Mais les capitalistes ne sont menacés que dans leurs profits. Et encore pas vraiment, à en juger par la rapidité avec laquelle les plus grandes entreprises et les banques ont retrouvé leurs profits. Les travailleurs, eux, sont menacés dans leurs emplois et leurs salaires, la seule chose qu'ils ont pour vivre.

Nous ne pouvons pas les laisser faire ! Pour combattre le chômage, il faut imposer l'interdiction des licenciements et la répartition du travail entre tous sans diminution de salaire. Nous en avons collectivement les moyens : c'est nous qui faisons marcher toute l'économie et les machines à profits. Et nous en avons la force. C'est le patronat et le gouvernement qui finiront par nous obliger à nous en servir.

Arlette LAGUILLER

• Le chômage explose

Patrons et gouvernement responsables

Le nombre de chômeurs continue d'augmenter. Pour septembre, Pôle emploi vient d'annoncer 21 600 chômeurs de plus dans la catégorie A, qui regroupe tous ceux qui n'ont aucun travail. Mais ils sont 44 900 chômeurs de plus si on considère les catégories des travailleurs précaires qui ont travaillé moins de 78 heures dans le dernier mois (catégorie B) ou plus de 78 heures (catégorie C).

Au total des catégories A, B et C, le nombre de chômeurs à

retenir est en fait de 3 745 200, un chiffre en progression de 20,1 % par rapport à l'an dernier ! Si on inclut l'outre-mer, il y aurait près de quatre millions de chômeurs dans le pays. Et c'est sans compter les 504 900 chômeurs que Pôle emploi classe dans les catégories D et E, car non immédiatement disponibles ou momentanément employés.

Malgré ces chiffres catastrophiques qui ne font que confirmer ce que tous les travailleurs savent, le Premier ministre François Fillon a déclaré, sans

rire : « *Nous sortons progressivement de la tempête.* » Sa ministre du Budget, Christine Lagarde, a estimé, elle, que « *les mesures prises par les pouvoirs publics depuis plusieurs mois portent leurs fruits* », ajoutant que « *la dégradation de l'emploi a ralenti significativement depuis le début de l'année en particulier pour les jeunes* » ! Mais, le nez sur les résultats de septembre, elle n'avait sans doute pas vu que le nombre de jeunes de moins de 25 ans en catégorie A a connu en un an une hausse de 30,2 %.

Fillon et Lagarde n'ont pour-

tant pas osé pousser le cynisme jusqu'à contredire leurs propres experts, qui annoncent pour la fin 2009 un taux de chômage de 9,8 %, puis de 10,6 % en 2010, contre 7,8 % en 2008.

Nul ne sait d'ailleurs, pas plus Fillon que Lagarde, si ces prévisions seront justes ou si le chômage sera encore plus élevé. Mais une chose est certaine, c'est que si le chômage explose, au moment où gouvernement et patronat parlent de reprise, c'est tout simplement parce que ce dernier continue à profiter de la situation pour licencier par

dizaines de milliers et fermer des entreprises. C'est d'ailleurs aussi ce que fait l'État-patron quand il s'attaque par tous les moyens aux services publics.

L'explosion du chômage est la conséquence directe de la politique patronale et gouvernementale, qui vise à sauver d'abord les profits et à faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont pas responsables. Une mesure d'urgence s'impose : interdire les licenciements et répartir le travail entre tous, sans diminution de salaire.

Cédric DUVAL

• Sarkozy s'adresse aux agriculteurs

Un discours électoral de plus

Après les manifestations des producteurs de lait, suivies de celles des autres filières agricoles, Sarkozy s'est déplacé le 27 octobre à Poligny, dans le Jura, pour s'adresser aux paysans. L'exercice du pouvoir commandant la prudence, les services de l'Élysée ont choisi une des régions les moins touchées par la crise et, surcroît de précaution, n'ont pas invité les syndicalistes paysans au meeting. Sans parler de la mobilisation policière entourant la ville pour empêcher toute manifestation intempestive.

Car les paysans ont de quoi être en colère : leurs revenus, qui ont déjà baissé l'an passé, diminueront encore cette année. Cette baisse de revenus ne produit évidemment pas le même effet sur les capitalistes de l'agriculture, gros céréaliers ou betteraviers par exemple, que sur les jeunes agriculteurs nouvellement installés, endettés jusqu'au cou et qui travaillent seuls sur leur exploitation. Ce sont essentiellement ces derniers qui se retrouvent étouffés par la baisse des prix agricoles.

Aussi Sarkozy a-t-il promis 1,65 milliard d'euros pour « sauver l'agriculture française » qui, selon lui, traverse une « crise sans précédent ». L'éternel politicien en campagne espère sans doute que les agriculteurs se souviendront du seul montant, 1,65 milliard, et pas de la façon dont il se décompose. Car le diable est dans les détails.

Il y a d'abord un milliard... de prêts accordés par les banques. L'État paiera ce qu'il faut, 200 millions d'euros, pour que les taux d'intérêt effectifs soient réduits à 1,5 %, et même 1 % pour les jeunes agriculteurs. Les agriculteurs étant déjà endettés, l'opération consiste en fait à offrir 200 millions aux banques pour qu'elles repoussent les échéances de leurs prêts. À qui donc fait-on un cadeau ?

Sur les 450 millions restants, 120 seront consacrés à rembourser la taxe carbone... que le gouvernement vient de mettre en place. Une autre partie servira à payer les cotisations des agriculteurs employant des travailleurs saisonniers, mesure qui favorisera les plus grosses exploitations.

Ce plan ne sortira pas les petits paysans des difficultés, pas plus que les discours, encore répétés par Sarkozy, sur la nécessaire régulation des marchés agricoles, la politique agricole de l'Europe, etc.

La finalité de la production



Une grosse ferme dans le bassin parisien. Les plus gros s'en sortiront le mieux.

agricole est de nourrir la population, mais pour cela les paysans doivent parvenir à vendre leur production sur le marché, en concurrence avec d'autres producteurs dans le monde entier. Dans cette lutte les plus petits périssent et la crise actuelle accélère ce processus

de deux façons. D'une part elle aiguise la concurrence par la restriction du marché solvable et la chute des prix agricoles. D'autre part l'État, consacrant toutes ses ressources à sauver les profits des grands groupes capitalistes, ne veut plus consacrer d'argent à aider ces petites

entreprises que sont les exploitations agricoles familiales. Le grand capital financier au pouvoir est sans pitié pour les petits et le gouvernement, à part quelques discours démagogiques, est au diapason.

Paul GALOIS

Maréchal, le voilà !

On pouvait relever dans le discours de Sarkozy le 27 octobre quelques perles certainement dues au talent particulier de son habituel plumitif. Ce dernier, habitué à aller chercher ses références chez Jaurès, Blum ou Guy Môquet, s'était cette fois-ci approvisionné au magasin d'accessoires de la vieille droite française.

Sarkozy a donc énoncé la

forte maxime suivante : « *Toutes les familles de France ont des grands-parents qui ont travaillé la terre.* » Quelle trouvaille ! Et en effet, à part quelques familles qui, vivant sur la banquise, ne pratiquent que la pêche depuis la nuit des temps, et quelques autres qui sont capitalistes de père en fils depuis presque aussi longtemps, qui n'a pas d'agriculteur dans son

ascendance ? Sauf que le lopin de terre se trouvait bien souvent en Italie, en Pologne, en Espagne, en Kabylie ou au Mali !

Le président en campagne a ajouté que « *la France a un lien charnel avec sa terre. Le mot terre a une signification française. J'ai été élu pour défendre l'identité française.* » Ce genre de vocabulaire utilisé par la

droite, du début du siècle jusqu'à l'époque de Pétain, évoque de tristes souvenirs. Il a en effet laissé une trace profonde dans la paysannerie française. Elle se voit encore au centre des villages, dans les listes interminables gravées sur les monuments aux morts.

P. G.

• À propos de quelques « élus du peuple »

La démocratie, version parodie

Alors que Jean Sarkozy se portait (encore) candidat à la présidence de l'EPAD, l'organisme de gestion du quartier de la Défense, ses défenseurs au sein de la majorité et du gouvernement ont rivalisé d'hypocrisie et de servilité pour réfuter les accusations de népotisme pesant sur le président, faisant valoir « la légitimité de sa candidature en tant qu' élu au suffrage universel », revendiquée par l'intéressé lui-même.

Il fallait donc croire que, si Jean Sarkozy brigait ce poste qu'il était sûr d'obtenir, cela n'avait rien à voir avec le fait qu'il soit le fils à son papa, mais simplement parce qu'il avait été élu conseiller général des Hauts-de-Seine, dans le canton de Neuilly.

Et tous de taper sur le même clou. Pour Fillon, « *Jean Sarkozy a été élu* », il n'y avait donc rien à redire. De Villiers, nouvellement rallié à la majorité gouvernementale, pensait que, « *en tant que conseiller général élu du peuple, Jean Sarkozy a parfaitement vocation à remplir cette mission* ». Et pour Darcos, « *il a été élu par le peuple, cela s'appelle la démocratie* ».

N'en déplaise au ministre du Travail, le système électoral français et la façon dont il déforme la représentation de la population ne justifient pourtant pas que l'on ait ainsi plein la bouche du mot « démocratie ». Tout est fait pour favoriser ce qu'il est convenu d'appeler les « grands partis » et restreindre ne serait-ce que l'expression des autres, c'est-à-dire l'opinion d'une partie de la population. C'est criant à travers les médias, où les

petits partis n'ont que peu de moyens pour se faire entendre. Mais surtout, le système électoral contribue à les exclure de tout poste électif.

L'élection d'un député ou d'un conseiller général se fait au scrutin majoritaire à deux tours, et seuls ceux qui ont obtenu au moins 10 % des voix peuvent se représenter au second tour, ce qui constitue un filtre efficace pour écarter les représentants de partis minoritaires, qui n'en sont pas moins soutenus par des centaines de milliers d'électeurs à l'échelle nationale. En outre, le découpage électoral entre cantons ou circonscriptions permet tous les tripatouillages, en général favorables au parti au pouvoir, même si l'opposition peut aussi avoir quelques fiefs où elle est sûre d'avoir des élus. Quant aux élections où existe « une dose de proportionnelle »,

comme les élections européennes, la barre mise à 5 % pour avoir au moins un élu aboutit au même résultat.

Enfin et surtout, en ce qui concerne Jean Sarkozy, il a été élu conseiller général dans le canton de Neuilly-sur-Seine, une ville où, pour reprendre l'expression du socialiste Arnaud Montebourg, même une chèvre aurait pu être élue, pour peu qu'elle ait porté le sigle UMP ! Autant dire qu'il a surtout été choisi par l'appareil de ce parti, un appareil au sein duquel, à ce que l'on sache, son père dispose de quelque influence.

N'oublions pas non plus l'élection présidentielle, où le président de la République est élu au suffrage universel, au nom de quoi il proclame que tout lui est permis pendant cinq ans. Mais là aussi Sarkozy-père a sur-

tout eu le mérite de réussir à s'imposer à la tête du parti de droite et d'en être le candidat. Quant à ses résultats, ils ne lui donnent pas, eux non plus, une telle légitimité. Au premier tour, le seul qui soit quelque peu représentatif du choix des électeurs, il n'a obtenu que 11 448 663 voix sur un total de 44 472 733 inscrits, ce qui ne représente environ qu'un quart des électeurs. On est loin de la majorité !

Sous l'Ancien Régime, le roi tirait sa légitimité du fait qu'il n'était pas seulement un fils à papa, mais aussi « l'oint du Seigneur ». A notre époque plus moderne, l'onction divine n'est plus crédible. Mais parler d'onction du suffrage universel demande à ne pas y regarder de trop près.

Marianne LAMIRAL

• Suppression de la taxe professionnelle

Le patronat satisfait au détriment des communes et de la population

Les députés de l'UMP ont finalement reculé face aux pressions du gouvernement et du patronat concernant les compensations financières qui seront accordées aux collectivités locales, après la suppression de la taxe professionnelle. Ils ont retiré les amendements qu'ils avaient envisagés.

Ce ne sont pas les 12 milliards d'euros de baisses d'impôts ainsi consentis aux entreprises en 2010 qui ont suscité la fronde de certains députés UMP. Comme Sarkozy et ses ministres, les députés de la majorité ne refusent rien à un patronat avide d'aides et d'exonérations. Et cela faisait longtemps que le Medef réclamait la suppression de la taxe professionnelle, un impôt pesant essentiellement sur les entreprises.

Ce qui a provoqué la fronde d'une partie de la droite, ce sont les mécanismes de compensation prévus pour les collectivités territoriales. En effet, depuis sa création en 1975 par Chirac, en remplacement de l'ancienne patente, la taxe professionnelle représentait la moitié des ressources fiscales des collectivités

locales. Sa suppression inquiète donc les parlementaires, dont beaucoup sont aussi des élus locaux.

Le projet de loi de Finances prévoit de leur accorder des recettes de substitution, sous la forme d'une « contribution économique territoriale » payée par les entreprises, mais le produit de cette CET ne compensera qu'une partie du manque à gagner, notamment pour les petites villes et les communes rurales. Pour améliorer la compensation, les députés voulaient donc imposer les entreprises à partir de 152 500 euros de chiffre d'affaires, au lieu des 500 000 prévus dans la loi de Finances, et les taxer au taux maximum de 1,5 % au-delà de 2 millions de chiffre d'affaires, contre 50 millions prévus dans le barème initial.

Le gouvernement comme le Medef s'y sont opposés, et les députés de la majorité se sont finalement inclinés, adoptant sans le modifier le projet de loi de Finances qui leur était présenté.

Cette profonde modification de la fiscalité en faveur des entreprises va donc priver les communes d'une part importante de leurs ressources, qu'elles ne pourront compenser que par une forte augmentation des impôts prélevés sur la population, comme la taxe foncière et la taxe d'habitation. Cette perte de ressources renforcera également leur dépendance vis-à-vis des enveloppes budgétaires que l'État leur accorde pour financer une partie de leur fonctionnement et de leurs installations. Dans la période d'austérité actuelle, cela ne peut que conduire les communes à resserrer leurs dépenses, au détriment des services rendus à la population.

Roger MEYNIER

• Taxe carbone

Pour justifier le nouvel impôt, le gouvernement trouve des alliés à gauche

La majorité a voté le 23 octobre l'introduction de la taxe carbone dans le projet de budget de l'État pour 2010 par 42 voix contre 16. Le fait que des sondages aient confirmé l'impopularité de cette nouvelle taxe à la consommation n'est peut-être pas étranger au fait qu'un grand nombre de députés de droite se soient trouvés autre chose à faire lors de cette séance et qu'un député UMP des Côtes-d'Armor ait voté contre.

Mais des députés PS et Verts se sont relayés pour proposer des amendements pour, disaient-ils, « améliorer » le texte du gouvernement, sans le remettre en cause et en en admettant le principe. « Nous entamons aujourd'hui un débat sur le renforcement de la fiscalité écologique : ne boudons pas notre plaisir », a proclamé le député PS Jean Launay. Quant à Yves Cochet, ancien ministre Vert du gouvernement Jospin, il a veillé « à ce que cette taxe ait un effet réellement incitatif et soit de nature à modifier les comportements, ainsi que le souhaite d'ailleurs le président Sarkozy lui-même ». S'il s'est démarqué du président de la République, c'est qu'il aurait souhaité une

taxation double de celle qui a finalement été retenue. « On fait porter aux gouvernements futurs en 2020 la responsabilité d'annoncer une très forte augmentation », s'est inquiété ce député Vert.

Par avance, la ministre de l'Économie Christine Lagarde lui avait répondu que, dans un premier temps, il s'agissait de rendre cette taxe « acceptable ». Ainsi, pour son lancement, la taxe carbone sera compensée en 2010 par une diminution d'impôts (ou la remise d'un chèque, pour ceux qui n'en paient pas), censée être d'un montant équivalent à ce qu'un ménage « moyen » aura payé comme taxe carbone pour l'essence et pour son chauffage.

Mais les salariés contraints d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail, ou pour faire leurs courses du fait de la disparition de commerces de proximité, paieront la taxe carbone plus souvent qu'à leur tour. Et ils n'ont pas forcément non plus la possibilité, en tant que locataires, et en tout cas pas les moyens financiers de choisir leur mode de chauffage.

De tels soucis ne risquent pas d'affecter les actionnaires des grandes surfaces. Dans le projet de loi, il était prévu que les Carrefour, Ikea et autres donneurs d'ordres prennent en charge la taxe carbone sur la marchandise qui leur est livrée, mais le gouvernement a fait voter un amendement qui les dispense totalement de cette charge financière. Comme quoi, la taxe carbone est bien une taxe à la consommation des classes populaires, aussi injuste que les impôts indirects.

Jean SANDAY

• Sécurité sociale

Les mutuelles ne veulent pas rembourser à la place de l'État

Dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2010, qui est actuellement en discussion au Parlement, le gouvernement propose de passer de 35 à 15 % le taux de remboursement de 110 médicaments. L'argument avancé est, comme d'habitude, que leur efficacité serait faible ou insuffisante. Mais la vraie raison c'est que cela permettrait d'économiser 145 millions d'euros.

La fédération de la Mutualité française, qui regroupe près de 800 mutuelles couvrant 38 millions de personnes, proteste à juste titre contre cette baisse des remboursements. Elle dénonce le calcul du gouvernement selon lequel, si la Sécurité sociale ne paie pas, les mutuelles paieront, faisant cotiser davantage les assurés sociaux ; en fin de compte les assurés paieront pour que les laboratoires pharmaceutiques puissent continuer à écouler leurs produits comme avant.

La Mutualité française déclare qu'il faut choisir : ou bien un médicament est efficace, et il doit être remboursé ; ou bien il est inefficace, et il n'a pas à être remboursé. Elle retourne le chantage fait par l'État. Elle conseille aux mutuelles qu'elle regroupe « de ne pas

prendre en charge les médicaments que le gouvernement remboursera moins bien d'ici peu ».

Cela fait des décennies que les gouvernements pratiquent ces déremboursements de médicaments. Cela aboutit à faire retomber sur les malades une part toujours plus grande des frais accentuant les inégalités d'accès aux soins.

Quant au déficit de la Sécurité sociale, prévu de 30 milliards en 2010, en quoi justifie-t-il de taxer davantage la population ? Ce déficit ne vient pas d'une augmentation des dépenses, qui serait pourtant normale, mais de la baisse des rentrées des cotisations due au chômage côté salariés et côté patrons aux exonérations. Le budget de la Sécurité sociale est décidé par le Parlement et le gouvernement. Ce budget, qui dépasse l'ensemble du budget de l'État, est une réserve où l'on puise presque sans limite pour aider les patrons et financer des dépenses qui devraient relever de l'État.

Le refus de la Mutualité française a le mérite de mettre le gouvernement devant ses responsabilités. Il y en a assez en effet de faire payer toujours plus cher les assurés, en les remboursant toujours moins !

Vincent GELAS



• « Identité nationale »

Un débat pré-électoral

Eric Besson, ministre de l'Immigration, a annoncé qu'il ouvrirait un grand débat sur « l'identité française ». Il a prévu une série de consultations avec les « forces vives de la nation, associations, enseignants, parents d'élèves, syndicats, élus locaux, chefs d'entreprise », sous l'égide des parlementaires, députés et sénateurs. Le calendrier est déjà prévu, du 2 novembre prochain jusqu'en février 2010.

Ce « débat », ou prétendu tel, durera donc comme par hasard jusqu'à la veille des régionales ! Et comme par hasard aussi, il arrive au moment où, entre les écarts du ministre de la Culture et le feuilleton plutôt grotesque de la candidature du fils Sarkozy, le gouvernement a eu peur de voir vaciller la part de son

électorat toujours convoitée par l'extrême droite.

En termes électoraux, un peu de xénophobie n'est pas une recette à négliger. En 2007, Sarkozy avait stigmatisé le « renoncement culturel à l'origine de la crise de l'identité nationale », valeur qu'il ne fallait pas laisser au Front National. Cela lui avait assez bien réussi.

Besson, la voix de son maître, lui fait écho aujourd'hui : « Nous n'aurions jamais dû, dit-il, abandonner au Front National un certain nombre de valeurs. » Remplaçons « valeurs » par « électeurs », et le débat « culturel » apparaît pour ce qu'il est : une simple cuisine électorale.

Sylvie MARÉCHAL

Les travailleurs n'ont pas de patrie

Besson prétend, en lançant encore une fois un pseudo-débat sur « l'identité nationale », « faire baisser l'exclusion » et « améliorer le vivre-ensemble ». Cela ne manque pas de sel, pour un ministre qui se fait remarquer par son acharnement à traquer les immigrés en situation irrégulière et qui confirme qu'il continuera les expulsions !

En fait, entamer ce genre de débat veut dire réactiver la ligne de démarcation entre les « Français » et les autres, donc d'un côté conforter l'exclusion et de l'autre tabler sur les préjugés racistes et xénophobes qui ne demandent qu'à se développer en temps de crise.

C'est aussi tenter encore une fois de faire croire qu'il existerait une communauté d'intérêts entre tous les Français, quelle que soit leur classe sociale. Et c'est là la plus grande duperie pour les travailleurs.

Quelle communauté d'intérêts peut-il y avoir entre la famille Michelin ou la famille Peugeot, et les ouvriers qu'ils mettent au chômage par centaines ? Quelle communauté d'inté-

rêts y a-t-il eu entre les « deux cents familles » et les travailleurs qu'elles ont envoyés sur les champs de bataille de deux guerres mondiales pour sauver « la France », c'est-à-dire la France des capitalistes ?

En France comme ailleurs, la classe ouvrière s'est formée des multiples vagues « d'immigrés », généralement victimes, en particulier dans les périodes de crise, de l'hostilité des premiers arrivés. Et cette hostilité a toujours été soigneusement entretenue par les patrons, que ces « immigrés » aient été, au fil des siècles, bretons, auvergnats, italiens, polonais, espagnols, maghrébins ou d'Afrique noire.

Leur cohésion et leur communauté d'intérêts, les travailleurs les ont forgées par leurs luttes pour améliorer leur sort, quelle qu'ait été leur nationalité. C'est dire que non seulement ce problème de « l'identité nationale » n'est pas le leur, mais que cette notion est un véritable poison, alors que la vraie force de la classe ouvrière est de dépasser les clivages nationaux et les frontières.

S. M.

• Arrestations, expulsions, charters...

Besson en rajoute !

En plaçant Eric Besson à la tête du ministère de l'Immigration, Sarkozy lui a demandé de poursuivre la politique anti-immigrés du gouvernement, autrement dit au fond d'appliquer le programme de Le Pen.

Sarkozy a fixé à Besson le chiffre de 27 000 expulsions à réaliser en 2009. Et celui-ci est fier de pouvoir proclamer qu'il en est déjà à 21 000. Quitte à organiser des rafles devant les Restos du cœur, comme il l'a fait à Rouen le 21 octobre.

Sarkozy lui a aussi demandé de raser « la jungle » de Calais. Il l'a fait avec zèle, détruisant tous les abris précaires du Calaisis, sans prévoir des abris de secours

pour les centaines de réfugiés à l'approche de l'hiver.

Le 20 octobre, Besson a également fait expulser trois ressortissants afghans vers Kaboul. Sournoisement, en pleine nuit, à Roissy plutôt qu'à Lille pour tromper la mobilisation des associations humanitaires. Et d'affirmer sur les plateaux de télévision que les trois Afghans expulsés sont en sécurité à Kaboul, dans un hôtel payé par la France... En sécurité, dans un pays en guerre, que 10 % de la population, soit trois millions de personnes, ont fui ? Arrogant, Besson en rajoute : oui, il continuera d'expulser des sans-papiers, même dans les pays en

guerre. Car, selon lui, s'il n'expulse pas les Afghans vers l'Afghanistan sous prétexte qu'il y a la guerre, demain 30 millions d'Afghans pourraient demander refuge à la France...

Besson dit n'importe quoi pour tenter de couvrir la triste réalité de la politique gouvernementale : se servir de mesures anti-immigrés et de la peau des réfugiés pour grappiller quelques pourcentages de voix sur l'extrême droite. Sarkozy a trouvé un Besson-paillason pour appliquer son sale boulot.

Louis BASTILLE

• Travailleurs sans papiers (Ile-de-France)

4 000 grévistes pour la régularisation

Trois semaines après le début, le 12 octobre, de la grève des salariés sans papiers pour leur régularisation, ils sont plus de 4 000 en grève sur 44 piquets de grève à Paris et en banlieue.

Les médias évoquent très peu cette importante grève et Eric Besson, ministre de l'Immigration, et le gouvernement s'obstinent à refuser la régularisation à ces salariés qui travaillent, cotisent et vivent ici.

Par contre, le patronat commence à s'inquiéter du développement de ce mouvement. La Fédération nationale des travaux publics, fédération patronale dirigée par Bouygues et Vinci-Construction, dont le siège à Paris (8^e arrondissement) est occupé par 650 sans-papiers du bâtiment, a demandé à la centaine d'employés qui y travaillent de ne plus venir. Et les patrons du bâtiment viennent de déposer un deuxième référé devant le tribunal de grande instance de Paris pour réclamer

l'expulsion des grévistes.

Ce même tribunal vient d'ordonner, le 24 octobre, l'expulsion des grévistes qui occupaient l'agence d'intérim Synergie, rue de Rome (9^e arrondissement). Les 280 grévistes évacués par la police se sont aussitôt répartis dans d'autres agences d'intérim. Aujourd'hui ce sont plus de mille intérimaires qui sont en grève, regroupés dans onze agences.

Dans d'autres entreprises, les patrons n'hésitent pas à recourir eux-mêmes à la violence. À la Centrale d'Emballage à Morangis (Essonne) ou à TFN, entreprise de nettoyage à Paris (19^e), ils ont envoyé des vigiles et des chiens pour tenter de briser les grèves.

Malgré cela, le mouvement continue de s'étendre, aidé par des régularisés du mouvement de 2008. 45 travailleurs sans papiers occupent le siège de la Sogeres (groupe Sodexo, restauration collective) à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Depuis le dimanche 25, le restaurant Georges, au 6^e étage du

musée Beaubourg, est occupé par des employés sans papiers de la restauration. Cette occupation a entraîné la fermeture du restaurant, ce qui met en rage les propriétaires, les frères Costes, qui crient à « la prise d'otages ». Et parmi les nouvelles occupations signalons, le vendredi 23 octobre, celle des locaux du Medef de l'Est parisien à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) par une quarantaine de travailleurs sans papiers chinois, ce qui est nouveau dans ce mouvement. Délogés le jour même par la police, ils ont rejoint d'autres piquets de grève.

Le ministère de l'Immigration a reçu deux fois des représentants des syndicats et des associations qui coordonnent cette grève, mais pour le moment il n'a pas cédé.

Tous ces salariés en grève réclament simplement leurs droits. Le gouvernement doit les régulariser. Travailleurs français-immigrés, solidarité !

L. B.



• Fermeture des blocs opératoires

Les hôpitaux de proximité menacés

Après les maternités condamnées à être fermées si elles ne réalisent pas au moins 300 accouchements par an, ce sont maintenant les blocs opératoires qui devront fermer s'ils ne pratiquent pas au moins 1 500 interventions annuelles.

Sur les 1 075 établissements qui pratiquent des interventions chirurgicales, 182 sont en deçà de ce seuil et devraient fermer leurs portes. Le prétexte invoqué est le même que pour les maternités : « *En-deçà, il existe une absence globale de qualité et une perte de chances pour le patient.* » Et l'histoire n'est pas nouvelle, puisque voilà trois ans que le ministère de la Santé est attelé à la tâche de fermer des blocs opératoires, au prétexte de la « qualité des actes » et de la « sécurité des malades ». Seule différence, en 2006, pour le ministre de l'époque Xavier Bertrand, le couperet était à

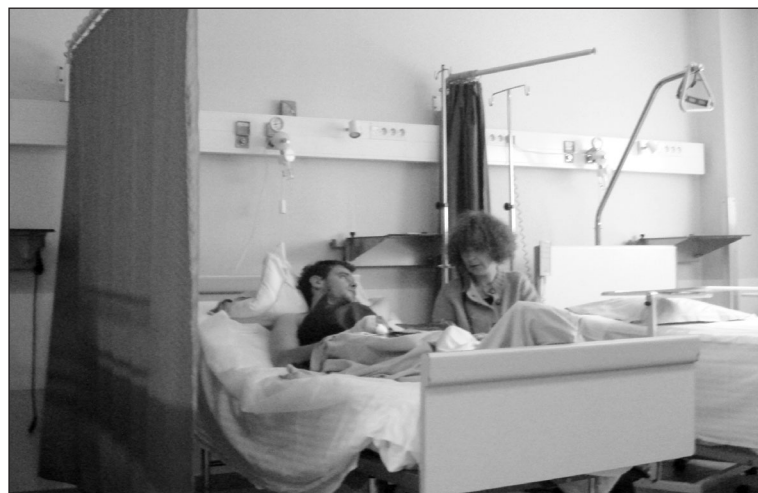
2 000 interventions annuelles, aujourd'hui il est à 1 500. Mais, au-delà du seuil choisi, c'est bel et bien la restructuration des établissements hospitaliers à la sauce rentabilité qui est visée.

Près des deux tiers des interventions chirurgicales sont assurées par le privé, où il faut pouvoir acquitter des dépassements d'honoraires souvent exorbitants, quand ce n'est pas les dessous de table. Mais public et privé n'assurent pas les mêmes types d'interventions : c'est le public qui assure les opérations lourdes, tandis que dans la plupart des cas le privé fait du chiffre et s'enrichit avec des appendicites et autres prothèses de hanche. Alors que, dans de nombreuses villes petites et moyennes, il n'est déjà plus possible de se faire opérer dans le public, cela ne va pas s'améliorer car les 182 menaces de fermeture concernent plus du quart des blocs du secteur public, contre 9 % de ceux des

cliniques privées. Les fermetures de blocs vont encore allonger les délais d'interventions pour tous ceux qui doivent être opérés dans le public. Et elles vont augmenter le nombre de fermetures de maternités car, quand un bloc ferme dans un hôpital, les anesthésistes disparaissent et, avec eux, les possibilités d'accouchement.

Les arguments sur « la qualité des actes » et « la sécurité des malades » sont des faux-semblants. Bien sûr qu'il vaut mieux un plateau pourvu des équipements les plus performants pour une intervention lourde mais, pour la plupart des accidents quotidiens, il faut des hôpitaux de proximité permettant d'intervenir au plus vite, sans avoir à parcourir une longue distance au cours de laquelle le problème peut se transformer en drame.

Et puis, si les salles d'opération de certains hôpitaux publics sont aujourd'hui sous-utilisées, c'est faute de person-



nel, faute d'embauche et aussi parce que des chirurgiens, après avoir appris leur métier dans le public, l'abandonnent pour des cliniques privées où ils peuvent facturer des dépassements d'honoraires pratiquement sans limite qui leur assurent les revenus dont ils rêvent.

Non ce n'est ni « la qualité des actes » ni « la sécurité des malades » qui sont en jeu, mais la politique d'économies du gouvernement, la guerre qu'il a décidé de mener pour dimi-

nuer les investissements de l'État dans les services publics et, entre autres, à l'hôpital.

Comme à Die, où la mobilisation des salariés et des usagers a permis le maintien de la maternité en dépit de la décision des technocrates à la solde du gouvernement, c'est la mobilisation qui permettra d'imposer le maintien des hôpitaux de proximité dont la population a besoin.

Sophie GARGAN

• Justice

Les risques de récidive aggravés par la diminution des moyens humains

À l'heure où la surpopulation carcérale atteint des records, de même que le nombre de suicides en prison, des événements dramatiques – tel le meurtre récent de Marie-Christine Hodeau, une joggeuse tuée par un récidiviste – conduisent les porte-parole du gouvernement à pointer du doigt des décisions de libération conditionnelle. Ainsi le ministre de l'Intérieur Hortefeux a eu beau jeu de déclarer à propos de ce meurtre qu'« *il est parfaitement inacceptable que ce criminel sexuel ait été remis en liberté* ». Mais quelle est l'action réelle du gouvernement pour prévenir les risques de récidive ?

En théorie, la loi prévoit des mesures d'assistance et de contrôle judiciaire visant à aider les condamnés et prévenir la récidive mais, en pratique, elles ne peuvent être mises en place de façon satisfaisante, faute de moyens humains.

Le manque de moyens et d'effectifs pour assurer le suivi des personnes condamnées devient alarmant. Par exemple, au tribunal de Beau-

vais dans l'Oise, la suppression pure et simple d'un poste de juge de l'application des peines a réduit de quatre à trois le nombre de juges en charge du suivi de 1 400 personnes libres et plus de 1 000 détenus.

Dans le même temps, les effectifs des travailleurs sociaux ont également chuté. Au fil des départs non remplacés, il n'y a plus que six personnes au lieu de treize au centre pénitentiaire de Liancourt pour aider plus de 1 100 détenus dans leurs démarches et la préparation de leur réinsertion.

Les discours et les réformes sécuritaires et répressives sont peut-être efficaces pour permettre au gouvernement et aux élus de droite de capter l'électorat réactionnaire. Mais, sur le terrain, les restrictions budgétaires aboutissent à une situation dont pâtissent les personnes les plus en détresse et les plus défavorisées, ce qui non seulement ne peut pas résoudre les problèmes de délinquance et de criminalité mais, pire, devrait encore les aggraver.

Correspondant LO

• Chauffards

Deux poids, deux mesures

Le soir de la Saint-Sylvestre 2007, un jeune conduisant sans permis, sous l'emprise de la drogue et de l'alcool, a écrasé un gendarme dans un village des Ardennes. Le président de la République ayant exigé aux obsèques du gendarme qu'il n'y ait pas de pitié pour le chauffard, le parquet a suivi. Le jeune a été condamné à trente ans de pri-

son, dont vingt incompressibles.

Quelques jours avant, on avait jugé des policiers qui roulaient trop vite dans leur voiture de service et avaient écrasé en juillet 2007 un jeune Marseillais qui traversait sur un passage protégé. Sarkozy était alors intervenu, déclarant que « *le fait d'être policier, quand on ne respecte pas les règles, c'est une cir-*

constance aggravante », avant de poursuivre : « *La justice passera.* » La justice est passée, et le policier chauffard a eu 18 mois de prison avec sursis.

Il n'y a pas longtemps, Sarkozy a expliqué qu'en république, tout le monde était logé à la même enseigne. Une fois de plus, on sait à quoi s'en tenir.

M.L.

• Le Taser reconnu dangereux par le fabricant

Un aveu tardif

Le Taser est un pistolet électrique utilisé par les policiers de nombreux pays, en France, aux États-Unis, au Canada... Il envoie des décharges qui visent à paralyser la victime. Depuis des années, différentes associations, des hommes politiques et Besancenot, et même le comité de l'ONU contre la torture dénonçaient ses dangers.

Le décès récent d'un Américain ayant été visé à la poitrine avec un Taser a amené le fabricant à des propos plus prudents et plus nuancés concernant cet

engin. L'entreprise reconnaît en effet pour la première fois que l'impulsion électrique émise par le Taser peut provoquer un risque cardiaque, même s'il est selon elle « *extrêmement faible* ». Il aura fallu ce dernier décès pour que la vérité fasse surface.

Cela incite enfin le fabricant à plus de prudence dans l'éloge de son pistolet et le ministre de l'Intérieur à recommander des précautions nouvelles. Les nouvelles instructions suggèrent de viser le dos, les jambes et le bassin plutôt que la poitrine. Est-

on rassuré, quand on sait que 4 600 policiers sont armés du Taser en France ? Et la recommandation qui leur est faite d'éviter son utilisation abusive est-elle suffisante ? On peut en douter.

351 personnes ont déjà trouvé la mort à cause de ce pistolet, d'après Amnesty International. C'est beaucoup. Surtout pour un instrument choisi en principe pour éviter les conséquences dramatiques lors des interventions policières.

Claire DESPLANTES

• Rapport de la FAO

Un milliard d'êtres humains affamés par le capitalisme

Un rapport de la FAO, l'agence de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture, publié le 14 octobre à l'occasion de la semaine mondiale de l'alimentation, révèle que 1,02 milliard d'êtres humains souffrent de la faim dans le monde, soit un sixième de la population de la planète.

La quasi-totalité des affamés vivent dans les pays pauvres : 642 millions en Asie et dans le Pacifique, 265 millions en Afrique subsaharienne (soit une augmentation de 11,8 % par rapport à 2008), 53 millions en Amérique latine et aux Caraïbes (soit une augmentation de 12,8 %), 42 millions au Proche-Orient et en Afrique du Nord (soit une augmentation de 13,5 %). Près d'un habitant sur trois est touché dans l'ensemble du continent africain. Et même dans les pays développés, 15 millions de personnes ne mangent pas à leur faim, soit une augmentation de 15,8 %, toujours par rapport à 2008.

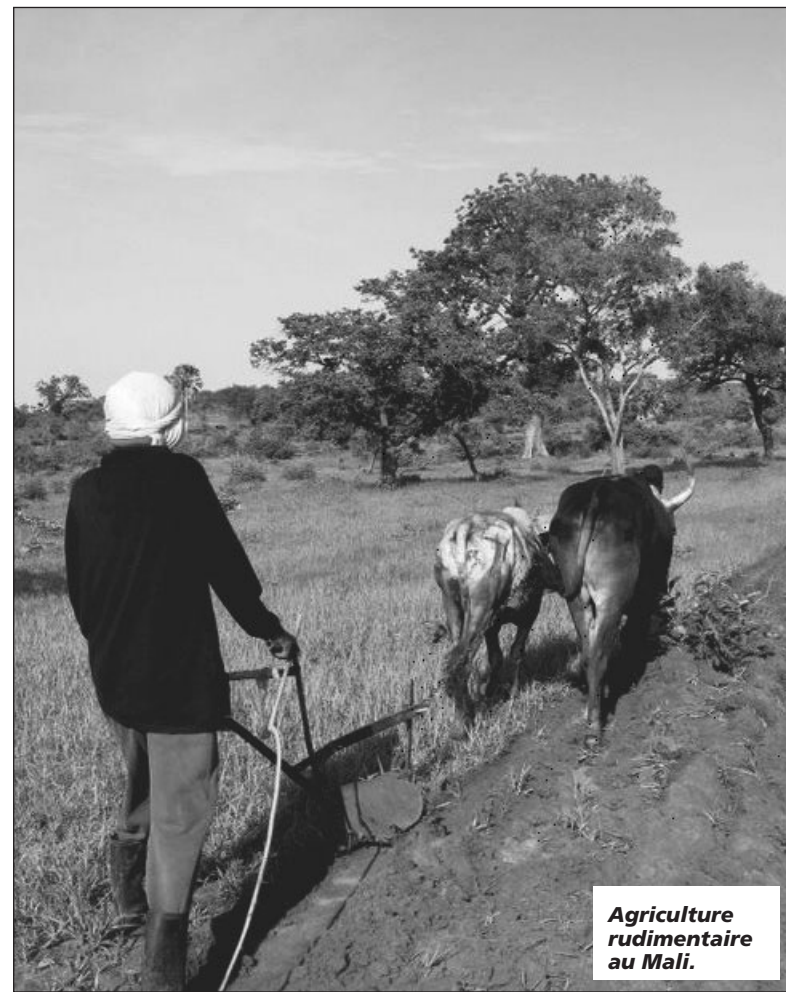
Au milliard d'êtres humains affamés, il faut ajouter deux autres milliards considérés comme mal nourris, sur six milliards et demi d'habitants que compte actuellement la planète. La sous-alimentation est permanente dans la société capitaliste, même en temps « ordinaire » pourrait-on dire. Durant la dernière décennie, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté régulièrement. En Afrique centrale par exemple, la part de la population sous-alimentée est passée de 36 % au début des années 1990 à 56 % une décennie plus tard.

Mais en une seule année, de 2008 à 2009, 105 millions de personnes de plus se sont retrouvées brutalement à connaître la faim. Et ce, du fait de l'aggravation de la crise financière de l'automne dernier, précédée par la crise alimentaire. Celle-ci s'était traduite par une flambée des prix alimentaires mondiaux, provoquée par une spéculation effrénée. Le prix du riz, pour ne citer qu'un

exemple, a fait un bond de 54 % dans la première moitié de 2008. Et si, depuis, les prix alimentaires ont baissé, ils restent tout de même supérieurs de 24 % à ceux de 2006. En Amérique latine ou dans les Caraïbes, 40 à 80 % des prix alimentaires dépassent de 25 % en moyenne ceux atteints il y a deux ans.

La production agricole mondiale est pourtant suffisante pour nourrir la population. Elle s'est accrue de 2 %, en moyenne annuelle, entre 1980 et 2004. Mais cette progression n'a pas permis d'améliorer la situation, alors que pourtant l'augmentation de la population durant la même période n'a été que de 1,6 %.

« Le problème de la faim ne s'explique pas par un manque de nourriture, mais par l'impossibilité d'une partie de la population d'y avoir accès, faute de ressources suffisantes », a déclaré Bénédicte Hermelin, la directrice du Groupe de recherches et d'échanges technologiques (Gret), une organisation non gouvernementale. Ce n'est en



Agriculture rudimentaire au Mali.

effet ni le manque de riz, ni le manque de blé qui expliquent la situation alimentaire catastrophique, mais le fait que dans la société capitaliste tout se vend, la nourriture comme le reste. On peut mourir de faim à côté d'un hangar rempli de denrées, si on n'a aucun moyen d'acheter de quoi se nourrir. Surtout si le prix

de ces denrées s'est envolé parce que les capitalistes spéculent sur le riz, le maïs, ou le blé, comme ils le font sur le pétrole, ou sur à peu près tout qui peut se vendre et s'acheter, quitte à détruire des tonnes de nourriture pour maintenir les cours.

Aline RETESSE

Les terres agricoles, objets de spéculation

Les terres agricoles sont de plus en plus des objets de spéculation : 10 millions d'hectares ont été vendus en 2008 et, selon l'International Land Coalition, qui regroupe des ONG et des agences intergouvernementales, 30 millions d'hectares auraient fait l'objet de négociations au premier semestre 2009, l'équi-

valent de la surface cultivable de la France.

Des multinationales de l'agro-alimentaire achètent des terres, des industriels, comme Hyundai ou Daewoo, s'y intéressent aussi. Daewoo peut ainsi exploiter la moitié des terres arables de Madagascar, 1,3 million d'hectares – l'équivalent de la moitié de la

Belgique – qui lui ont été louées, et pour quatre-vingt-dix-neuf ans, contre des emplois et des infrastructures. De grandes banques lorgnent aussi sur ce qui, à leurs yeux, devient des « valeurs refuges ». La Deutsche Bank et Goldman Sachs ont investi dans l'élevage en Chine.

Bien évidemment, ces terres

agricoles ne sont pas achetées pour y produire de quoi nourrir les populations. Elles serviront à produire pour le marché international, celui qui est solvable. Ainsi ces terres pourront être utilisées à cultiver de quoi produire des biocarburants, ou bien des roses en plein désert, comme c'est le cas en Éthiopie,

où la production de roses destinées aux pays riches est dans les mains d'une entreprise néerlandaise, FloraHolland. Quant aux populations pauvres, qui auront peut-être été expropriées de ces terres pour en permettre le rachat, elles pourront mourir de faim dans le bidonville voisin.

A.R.

• Côte d'Ivoire

Déchets toxiques à Abidjan Silence, on pollue !

Trois ans après le scandaleux dépôt de déchets toxiques par le cargo *Probo Koala* dans plusieurs sites d'Abidjan, la société pétrolière Trafigura, affrèteur du cargo, multiplie les efforts pour échapper aux poursuites et pour dissimuler l'ampleur des dégâts.

En 2007, elle avait payé 152 millions d'euros à l'État ivoirien pour éviter les poursuites judiciaires en Côte d'Ivoire. Ces dernières semaines, elle a de nouveau échappé à un procès, cette fois en Grande-Bretagne (où se situe le siège de cette multinationale), en versant 50 millions d'euros supplémentaires aux

30 000 victimes ivoiriennes qui avaient porté plainte devant la justice britannique.

Parallèlement, elle a obtenu de cette même justice qu'elle interdise la publication dans le quotidien *The Guardian* d'un rapport datant de septembre 2006, qui détaillait les graves dommages provoqués par les déchets toxiques. Et quand un député a eu l'outrecuidance de poser au ministre de la Justice une question sur la liberté de la presse à propos de cette affaire, cette société a obtenu que le *Guardian* ne soit autorisé à publier ni la question posée, ni le

lieu où elle avait été posée, ni le nom de celui qui l'avait posée !

Cette affaire ainsi que le contenu du fameux rapport ont finalement été révélés à l'opinion publique par l'intermédiaire d'Internet, malgré l'acharnement de Trafigura à les maintenir sous silence. Elle montre une fois de plus comment ces grandes sociétés régnant sur l'économie de la planète se débrouent à leurs responsabilités et trouvent des complices – en l'occurrence la justice anglaise – pour les aider à camoufler leurs forfaits.

Valérie FONTAINE

Au sommaire de

Lutte de Classe n° 122 (octobre 2009)

- France

Économie en crise et grandes manœuvres électorales

- Antilles

Huit mois après, où en sont les effets de la grève générale

- Ile de la Réunion

Sept mois plus tard

- Haïti

La situation des travailleurs

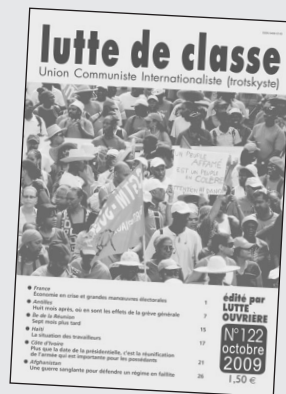
- Côte d'Ivoire

Plus que la date de la présidentielle, c'est la réunification de l'armée qui est importante pour les possédants

- Afghanistan

Une guerre sanglante pour défendre un régime en faillite

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,56 euro



• États-Unis

Assurance médicale ne veut pas dire couverture médicale

Aux États-Unis, au moment où le projet de réforme de la couverture maladie voulue par Obama est en discussion au Congrès, un drame, illustrant le pouvoir des compagnies d'assurance sur la santé et même la vie des malades, a été à nouveau rappelé par les médias à l'attention du public. Le fait, remontant à près de deux ans, est bien une preuve de plus qu'il faut changer le système. Voici comment le bimensuel trotskiste américain *The Spark* le rappelle dans son numéro 856 de fin octobre.

Alors qu'une jeune fille de 17 ans se mourait de leucémie dans le centre médical de l'université de Californie à Los Angeles, son assurance médicale, Cigma, a refusé de donner son accord pour une greffe du foie dont les médecins disaient que c'était la seule chance de la sauver.

Sa famille et ses amis ainsi que des membres de l'Association des infirmières de Californie ont

manifesté leur indignation en direction du siège de la compagnie d'assurances à Glendale, en Californie.

Confrontée à la publicité déplorable que cette décision lui valait, la compagnie a finalement changé d'avis et autorisé la greffe... mais trop tard : la jeune fille est morte cette nuit-là, le 20 décembre 2007.

Dix mois plus tard la famille subit un second choc, lorsqu'un juge de Los Angeles rejeta leur plainte contre Cigma comme injustifiée, en affirmant qu'un arrêt de la Cour Suprême de 1987 protège les assurances fournies par les employeurs lorsqu'elles entraînent des dommages sur des personnes et même lorsqu'elles leur coûtent la vie. Cet arrêt affecte 132 millions de personnes qui ont une assurance médicale fournie par leur employeur.

L'un des porte-parole de Cigma, qui a fini par quitter la compagnie, dégoûté d'avoir eu à gérer l'image de celle-ci au moment du drame, a expliqué que « les assureurs ont une grande latitude pour refuser l'accès aux

soins sans craindre de représailles ou de conséquences financières ».

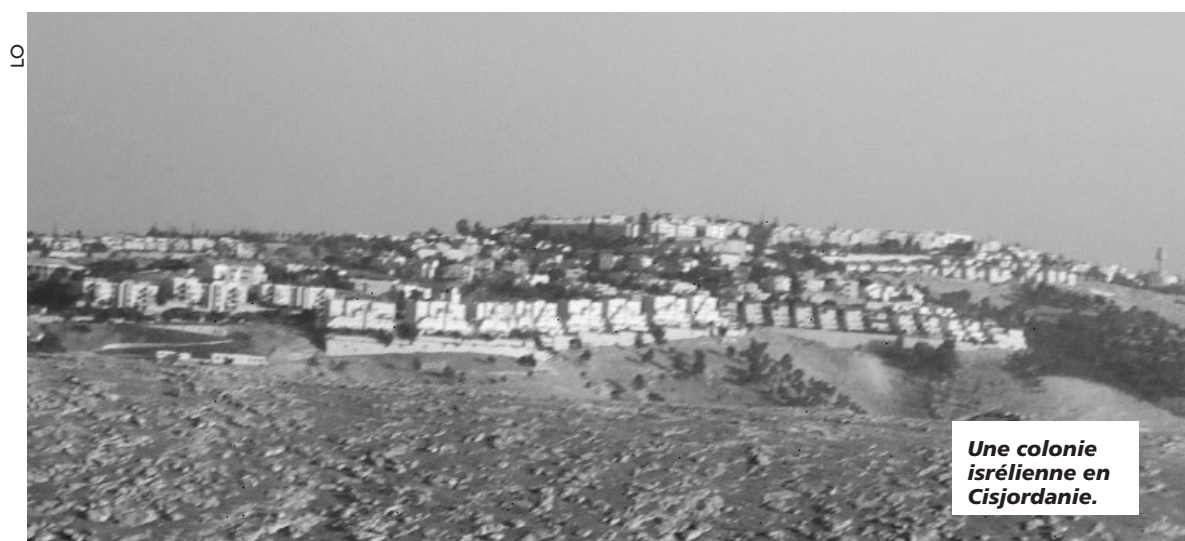
Les compagnies d'assurance, qui recherchent le profit maximum, tuent des milliers de personnes chaque année en leur refusant l'accès à des soins vitaux, avec l'appui du gouvernement et de la justice.

Les différents projets de loi discutés au Congrès n'y changeront rien, car ils laissent une large brèche que les compagnies d'assurance pourront exploiter. Ainsi, bien que ces projets de prétendue réforme obligent les compagnies d'assurance à assurer toute personne, quel que soit son état de santé, ces mêmes compagnies seront toujours libres de refuser des soins à qui elles veulent. Et les patients n'auront toujours pas le droit de contester ces refus devant la justice, même s'il s'agit d'un cas de vie ou de mort !

Avec la prétendue réforme dont va accoucher le Congrès américain, la population aura donc l'obligation de s'assurer, mais les assureurs n'auront pas l'obligation de payer les soins !

• Cisjordanie

Israël pompe toute l'eau



Une colonie israélienne en Cisjordanie.

Dans un récent rapport, Amnesty International dénonce l'appropriation de la quasi-totalité de l'eau de la Cisjordanie par les occupants israéliens. Cela dure depuis des années, mais ce nouveau rapport rappelle le problème. Toute la région est pauvre en eau et parfois semi-aride ou même désertique. Mais il existe une nappe phréatique sous les collines de Cisjordanie, faiblement alimentée par des pluies trop rares.

Or les ressources de cette nappe sont confisquées, à envi-

ron 80 %, par les Israéliens et par les colons qui sont installés en Cisjordanie, dans les colonies qualifiées ou pas de légales. Le résultat est que les Palestiniens doivent se contenter de quelques litres par jour, très insuffisants, surtout dans les zones agricoles, où les champs auraient besoin d'eau.

En regard de cela, dans les colonies israéliennes comme en Israël même, on trouve des piscines, des gazons et des massifs verdoyants bien arrosés.

Les autorités israéliennes prétendent, contre l'évidence, qu'elles respectent un partage équitable. Mais l'annexion de l'eau n'est qu'un aspect de l'annexion tout court. Un simple coup d'œil sur une carte de la région montre comment la colonisation israélienne mange les terres et les axes de pénétration de Cisjordanie. Mais, non contentes de prendre les terres, les autorités israéliennes coupent le robinet à la population palestinienne.

André VICTOR

• Tunisie

Ben Ali réélu, quelle surprise !

C'est une surprise : le président Ben Ali s'est fait réélire, pour la cinquième fois, mais avec moins de 90 % (89,62 %) des voix en Tunisie. C'est moins que lors des précédentes élections et c'est à croire que ce pourcentage a été choisi sans doute pour montrer que la démocratie progresse un peu dans ce pays... Mais il en faudra tout de même plus pour qu'on puisse y croire !

Les autorités ont immédiatement annoncé que quiconque contesterait le déroulement ou le résultat des élections, sans pouvoir prouver ses dires, serait traduit devant les tribunaux. C'est en effet la meilleure manière d'empêcher les contestations.

La Tunisie est un État policier, dictatorial, qui ne s'est libéré de la férule colonialiste française que pour tomber sous celle de Bourguiba d'abord, de Ben Ali ensuite. Toutes les luttes de la population pour un peu plus de justice sociale sont réprimées avec violence. Parmi d'autres, des

grévistés de la région des phosphates de Gafsa ont été lourdement condamnés par des tribunaux aux ordres du pouvoir. Les passages à tabac, les tortures sont monnaie courante dans les prisons du régime.

La presse de son côté est bâillonnée. Les journalistes sont poursuivis, incarcérés, les journaux empêchés de paraître. La campagne électorale n'a été qu'un condensé de cette situation, avec certains candidats interdits de se présenter et les autres, excepté Ben Ali, n'ayant quasiment pas le droit de s'exprimer.

Sarkozy, en visite en Tunisie l'an passé, n'en avait pas moins estimé que « l'espace de liberté progresse ». On se demande bien de quoi il parlait. En réalité, les autorités et le patronat français sont très satisfaits de cette élection et du régime tunisien, dont la stabilité assise sur la répression policière garantit les meilleurs échanges et les meilleures affaires entre exploités des deux pays.

A. V.

• Spéculation sur les matières premières

Un fonds spéculatif accapare 90 % de l'étain

Un fonds spéculatif anglais, Ebullio Capital Management, a acheté 90 % de l'étain détenu dans les entrepôts du London Metal Exchange (LME), la première Bourse mondiale des métaux non ferreux... ce qui revient à dire qu'il contrôle aujourd'hui le marché mondial de l'étain.

Ce métal, qui entre dans la composition des circuits électroniques, même s'il n'a pas l'importance économique de l'aluminium ou du cuivre, permet tout de même aux spéculateurs de faire de bonnes affaires. Et c'est bien ce que compte faire Ebullio en mettant la main sur presque tout le stock disponible. En effet les difficultés d'extraction de l'étain en Chine et en Indonésie devraient entraîner une baisse de l'offre, alors que dans le même temps la demande des pays asiatiques devrait augmenter...

Et oui, dans cette société où tout est bon pour spéculer, il est tout à fait légal de le faire sur des matières premières indispensables à la production industrielle, et même sur celles indispensables à la survie des populations, comme le riz, le blé et autres matières premières agricoles.

Certains acteurs du marché de l'étain reprochent même à Ebullio de profiter dès mainte-

V. F.

• Belgique

Suez fait son beurre sur l'électricité

Mardi 13 octobre, le gouvernement belge dévoilait un budget à l'équilibre laborieusement atteint, notamment grâce à une taxe sur les bénéfices de la production d'électricité, en contrepartie de la prolongation de dix ans de l'exploitation de trois centrales nucléaires.

Ces centrales nucléaires belges ont la particularité d'avoir été amorties en vingt ans au lieu de quarante, en faisant payer une taxe supplémentaire aux consommateurs. Le surprofit tiré maintenant de ces centrales, dont la construction a été amortie, serait de 1,2 milliard par an.

Le gouvernement belge a donc réclamé à Electrabel, filiale belge de Suez qui exploite des centrales, une part de ces surprofits sous forme de « rente nucléaire », d'un montant de 250 millions pour 2008. Et pour boucler son budget 2009, dans cette période de crise et de cadeaux aux banques, le gouvernement avait inscrit en recettes 500 millions de « rente nucléaire » d'Electrabel. Quant à la rente programmée pour 2010-2014, elle se chiffrait entre 215 et 245 millions par an.

La présentation du budget ronronnait, quand le PDG de Suez, Gérard Mestrallet, à la question d'un journaliste à Paris, répondait d'un ton arrogant que Suez ne paierait rien à la Belgique en 2009 ! Quant aux 250 millions versés en 2008, le groupe a engagé à ce sujet une contestation auprès de la jus-

tice.

Les ministres ont finalement dû admettre que les montants annoncés pour les budgets 2010-2014 remplaçaient les 500 millions de 2009 et sans doute aussi les 250 millions de 2008... Quant aux montants futurs, les dirigeants de GDF-Suez-Electrabel auront tout le loisir de les contester auprès des ministres qui formeront le gouvernement à ce moment-là.

Ce n'est pas encore tout ! Au début des années 2000, Electrabel payait environ 300 millions d'euros d'impôts en Belgique. Mais en 2008 cette société a eu droit à un crédit d'impôt de 94 millions d'euros, car elle affichait un bénéfice en recul de 80 %, qui se montait quand même à 186 millions. Ces chiffres sont d'autant plus étonnants que cette année-là, les prix de l'électricité ont augmenté d'environ 35 % pour les consommateurs. En fait, depuis l'acquisition d'Electrabel par Suez, une grosse partie des dettes de Suez sont logées dans Electrabel, ce qui lui permet de déduire des charges financières importantes et d'afficher un bilan presque catastrophique tout en permettant un maximum de profit pour Suez, en augmentation de 13 % cette année-là !

Les actionnaires de Suez empochent donc les bénéfices générés par Electrabel, les surprofits générés par la prolongation des centrales nucléaires, et en plus des centaines de millions soustraits au fisc belge par des manœuvres comptables !

Correspondant LO

L'industrie pharmaceutique pleure la bouche pleine et continue à supprimer des emplois



L'industrie pharmaceutique ne peut pas prétexter, comme celle de l'automobile, ne plus trouver d'acheteurs à sa production. La consommation de médicaments continue de croître en France, malgré la crise, car l'existence de la Sécurité sociale permet, dans une large mesure, même aux moins riches de se soigner, même si le nombre de ceux qui renoncent à le faire, faute de moyens, ne cesse de grandir.

L'industrie pharmaceutique affiche des profits qui se chiffrent en dizaines de milliards d'euros et des taux de profit supérieurs à 15 %. Le groupe français Sanofi

Aventis a ainsi fait 7,2 milliards de profits en 2008, pour un chiffre d'affaires de 47 milliards. Parmi les entreprises du CAC 40 il venait en second, juste après Total. Cette année, il a engrangé 4,2 milliards rien que pour le premier semestre, ce qui laisse sous-entendre des bénéfices encore supérieurs sur l'année entière, ne serait-ce qu'avec les milliards obtenus par la vente des vaccins contre la grippe H1N1, dont Sanofi Aventis est un des fabricants.

Mais les profits se font aussi, dans les laboratoires pharmaceutiques comme dans d'autres secteurs, en supprimant des emplois et en fermant des sites de production. Ils réduisent ainsi la masse salariale, externalisent et augmentent les cadences pour compenser. Bristol-Myers Squibb annonce la fermeture de ses sites d'Épernon dans l'Eure-et-Loir (223 salariés) et de Meymac en Corrèze (162 salariés). GlaxoSmith-Kline, un autre fabricant du vaccin contre la grippe H1N1, supprime 800 postes à Evreux et le groupe 3M, 110 postes à Pithiviers. Quant à Sanofi Aventis, il est en train d'arrêter les fabrications sur son site de Vitry-sur-Seine. Tous ces groupes taillent dans les effectifs de la visite médicale, de la recherche et des fonctions centrales, supprimant près de 4 500 postes en moins de deux ans. Et selon une étude, les trusts pharmaceutiques supprimeraient 10 000 emplois de production sur les 45 000 existant en France.

Tous ces trusts invoquent les politiques de maîtrise des dépenses de santé du gouverne-

ment, dont les déremboursements des médicaments. Tous prétendent que ces restructurations leur sont imposées par le succès des génériques, qui leur ferait perdre des parts de marché. Mais ils se gardent bien de dire que les médicaments génériques sont anciens, que leurs frais de recherche et de mise au point sont donc depuis longtemps amortis. De plus les génériques sont bien souvent fabriqués par des filiales ouvertes ou déguisées de ces grands groupes, quand ils ne le sont pas par les groupes eux-mêmes.

Tout aussi mensonger est l'argument de la concurrence internationale et de la mondialisation. Car ces groupes sont mondiaux et produisent bien sûr à l'échelle mondiale. Sanofi Aventis, par exemple, réalise 45 % de son chiffre d'affaires à l'exportation. Quant à la spécialisation de certaines usines pour la production mondiale de telle ou telle molécule, c'est un choix qui n'aurait aucune raison d'impliquer automatiquement des suppressions d'emplois, si le but n'était justement pas celui-là, pour augmenter les profits.

Les trusts de l'industrie pharmaceutique, parmi les plus puissants trusts mondiaux, se portent en fait très bien. Et, comme tout industriel, ils savent qu'ils peuvent compter sur les subventions gouvernementales. La dernière d'entre elles, même si elle n'atteint pas des sommes colossales, est la subvention de 140 millions d'euros que Sarkozy vient d'attribuer aux laboratoires pour le développement des biotechnologies.

Vincent GELAS

• Amiante

Patrons et tribunaux voudraient réduire les indemnisations

Il y a trois ans, des anciens salariés de l'entreprise Alstom de Lys-lez-Lannoy, dans le Nord, avaient attaqué leur employeur pour faute inexcusable liée à l'exposition à l'amiante. Ils avaient obtenu du tribunal des affaires de Sécurité sociale de Lille des indemnités de 28 000 à 45 000 euros pour des plaques pleurales, avec un taux d'incapacité permanente partielle de 5 %.

Mais le 30 septembre dernier, la cour d'appel a rendu un jugement bien différent, réduisant les indemnisations à un niveau entre 12 000 et 16 000 euros, c'est-à-dire

proche de l'indemnisation du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva).

Selon l'avocate du Collectif d'accompagnement et de prévention des risques amiante (Capra) qui défend les victimes, citée par *La Voix du Nord* du 20 octobre, cela tient à plusieurs raisons. Tout d'abord, les patrons et leurs avocats sont de plus en plus agressifs. Ils veulent non seulement payer moins d'indemnités aux travailleurs qui les attaquent, mais ils veulent aussi décourager ceux qui pourraient le faire, et ils sont bien plus nombreux. De leur côté certains magistrats, pour

désencombrer les tribunaux, n'hésitent pas à baisser les indemnisations par voie judiciaire et à orienter ainsi les victimes vers le Fiva. La procédure est favorable aux patrons car, à travers le Fiva, c'est la collectivité qui paie, et non plus l'entreprise qui a exposé ses employés à l'amiante.

Les patrons ont utilisé l'amiante pour gagner de l'argent et il sont encore prêts à faire tout pour ne payer à leurs victimes que le minimum d'indemnités, voire pas du tout.

Serge VIARD

● La Poste – Martigues (Bouches-du-Rhône)

Contre les sanctions et les réorganisations Les facteurs en grève

À la poste Ferrières de Martigues, deux facteurs ont été lourdement sanctionnés. L'un, Sébastien, risque la suspension à la suite de mots avec un cadre et l'autre, Bastien, contractuel, est licencié, pour un « abandon de poste ». C'est pour protester contre ces sanctions et contre la réorganisation de leurs conditions de travail que les facteurs sont en grève depuis plus de deux semaines.

La sanction disciplinaire est l'arme de la direction de La Poste pour mettre en place sa réorganisation. Les effectifs passent de 49 à 40 facteurs. Cette réduction du personnel se répercute sur les tournées et sur la charge de travail. Cela oblige les facteurs à faire, de fait, des heures supplémentaires qui ne leur seront jamais payées.

Le travail des 49 facteurs se reporte forcément sur les 40 restants.

C'est en faisant monter la pression et en poussant les facteurs à bout que certains membres de la direction de La Poste ont obtenu des pseudo fautes graves qu'elle sanctionne lourdement. C'est le cas pour Sébastien, contractuel licencié, et pour Sébastien qui a entamé une grève de la faim dans son véhicule devant la poste. Il est mis à pied et il risque une suspension de deux ans.

La direction locale de La Poste va même jusqu'à prétendre que le facteur en grève de la faim depuis douze jours va bien.

Les facteurs, présents aux rassemblements et à la manifestation qui a parcouru les rues de Martigues le 27 octobre, ne supportent pas cette direction qui s'en prend à la santé et au moral des postiers, qui n'hésite pas à jeter à la rue deux travailleurs.

Correspondant LO



● La Poste-Colbert (Marseille)

Un recul de la direction

Lundi 26 octobre les grévistes de la poste Colbert ont repris le travail après 32 jours de grève. Les grévistes des trois bureaux du centre de Marseille (Colbert, Vieux-Port et Rome) protestaient contre les incessantes suppressions d'emploi.

À la satisfaction des grévistes, la direction a finalement accepté que les bureaux qui remplaceront la poste Colbert restent ouverts à midi. Elle a aussi diminué de moitié les

suppressions de personnel envisagées.

De plus, seuls les agents d'exécution concernés par les horaires et les amplitudes voteront pour décider si le travail se fera en brigade ou à la journée.

Même si le recul de la direction de La Poste est insuffisant, les guichetiers ont montré leur détermination et l'ont fait reculer sur ses prétentions.

Correspondant LO

● Hospices Civils de Lyon (HCL)

Le droit à l'IVG préservé grâce à la mobilisation

Actuellement à Lyon, les Interruptions Volontaires de Grossesse sont pratiquées dans différents hôpitaux publics dépendant administrativement des HCL (Hospices Civils de Lyon) : quelques centaines à la Croix-Rousse, de même à Lyon-Sud, ainsi qu'à l'HFME (hôpital Femme Mère Enfant). Mais le plus gros centre d'orthogénie est celui de l'Hôtel-Dieu, qui accueille 2 200 femmes chaque année. Avec la fermeture progressive de l'Hôtel-Dieu, qui sera totale fin 2010, ce centre était menacé.

Déjà aujourd'hui, les IVG avec anesthésie générale ne peuvent plus y être pratiquées et se font dans les trois autres hôpitaux. Il était à craindre que, d'ici fin 2010, toute l'activité du centre soit ainsi répartie, avec une diminution probable des capacités d'accueil, faute de place et de personnel dans les autres centres.

C'est pourquoi depuis six mois tout le personnel, avec les médecins, du centre d'orthogénie de l'Hôtel-Dieu a créé un collectif pour son maintien. De leur côté, le Planning familial, la CGT et Sud ont eux-mêmes créé un collectif de défense de l'IVG à Lyon. Il était demandé

que le centre soit entièrement transféré dans un autre hôpital, avec toute l'équipe médicale et paramédicale, qui est une équipe militante qui prend en charge globalement les femmes accueillies.

Les défenseurs du centre d'orthogénie de l'Hôtel-Dieu ont multiplié les actions : pétitions sur papier et sur Internet, conférences de presse, cortège dans la manifestation du 1^{er} Mai, lettres à Simone Veil, aux députés, conseillers généraux, à Gérard Collomb (maire de Lyon et président des HCL) et à Jean-Louis Touraine (1^{er} adjoint au maire et chef de service à l'hôpital Édouard-

Herriot). Leurs craintes ont été bien relayées par les médias.

Toute cette mobilisation n'a pas été vaine puisque, finalement, le 6 octobre, la direction générale a annoncé que toutes les interruptions de grossesse sous anesthésie locale et médicamenteuse pratiquées à l'Hôtel-Dieu seraient transférées courant 2010 à l'hôpital Édouard-Herriot, où la place existe suite au transfert de services au nouvel hôpital Femme Mère Enfant. Et c'est tout le personnel de l'équipe qui sera transféré, comme il le demandait.

C'est bien entendu la mobilisation du personnel du centre d'IVG et la publicité qui en a été faite, ainsi que le soutien du Planning familial, de syndicalistes et d'élus qui a fait céder les HCL car, même si la direction générale s'en défend, son intention initiale était tout autre.

Correspondant LO

Communiqué

Sauvons les riches, taxons les accidentés !

Le texte suivant a été signé notamment par Olivier Besancenot (porte-parole NPA), Martine Billard (députée écologiste), Gérard Filoche (PS inspecteur du travail), Benoît Hamon (porte-parole du PS), Pierre Laurent (porte-parole du PCF), Willy Pelletier (Fondation Copernic), ainsi que par le porte-parole de Lutte Ouvrière, Nathalie Arthaud.

Dans quel aveuglement étions-nous. Et dans quelle erreur ! Naïvement nous pensions que les accidentés du travail étaient des victimes. Les victimes d'une guerre économique innommée, qui prend l'intérieur des entreprises, pour théâtre des opérations. Des victimes de masse d'ailleurs : 720 150 accidents avec arrêt par an, 46 436 accidents avec incapacité permanente, 37 millions de journées d'indemnisation, 700 morts, 4 500 mutilés. Des victimes mal indemnisées, qui perçoivent 80 % puis 60 % seulement d'un salaire journalier assez faible, lié aux métiers d'exécution d'où proviennent la plupart des accidents du travail. Nous pensions les accidentés frappés par les franchises médicales, les déremboursements de soins. Nous savions irréparables, souvent, les conséquences sur leurs carrières.

Nous avons tort. Les accidentés du travail sont des privilégiés. Les députés UMP le rap-

pellent justement qui, par voie législative, proposent d'imposer leurs indemnités jusqu'alors épargnées. Cela rapportera 150 millions d'euros. Pour les accidentés, pourquoi accepter ce « passe-droit » fiscal, jusqu'alors toléré ?

Pourquoi l'accepter, quand la France est déjà leader mondial des « niches fiscales ». En 2009, 464 dispositifs d'optimisation fiscale ont permis aux contribuables les plus aisés d'économiser 70 milliards d'euros d'impôts ! Alors, autant mettre à contribution les accidentés du travail. N'est-ce pas la réponse appropriée ? (...)

Certes, la Caisse nationale des accidents du travail et des maladies professionnelles est excédentaire du fait du report des frais sur la Caisse d'assurance-maladie. Ne pas toucher aux indemnités des accidentés du travail était possible.

Aurait-ce été juste ? (...)

(...) Les pauvres ne doivent-ils pas manifester quelque soli-

darité envers les plus fortunés, de moins en moins imposés ?

Les 150 millions d'euros ramassés là, sur les accidentés du travail, certainement serviront. Lors du récent rachat par BNP Paribas, avec six mois d'avance, des 5,1 milliards d'euros d'actions de préférence souscrites pendant la crise par l'État français, ce dernier n'a touché aucune plus-value. L'État a dû se contenter de 226 millions d'euros d'intérêts alors qu'il aurait pu, au regard de l'évolution du cours de BNP Paribas, encaisser 5,8 milliards d'euros.

Tout est dit. Comparons les volumes financiers. Comparons les populations ciblées, les clientèles exonérées.

Contre le sale coup de Sarkozy voulant imposer les indemnités des accidentés du travail, les signataires appellent à une réunion publique, appel auquel se joint Lutte Ouvrière :
Meeting Unitaire
Mardi 3 novembre
À 18 h 30
Bourse du Travail
Salle Ambroise-Croizat
3, rue du Château-d'eau
Paris (10^e)

● France Télécom

La direction craint le changement de climat

Le 20 octobre, France Télécom a annoncé aux syndicats le gel jusqu'à la fin de l'année des restructurations alors que celles-ci s'enchaînaient jusqu'à présent les unes derrière les autres, accompagnées de mutations forcées et de diminutions d'effectifs. Mais simultanément, Stéphane Richard, actuel numéro 2 du groupe et pressenti comme futur PDG, a affirmé devant 150 cadres son intention de présenter d'ici la fin de l'année un plan qui inclura de nouvelles réorganisations assorties de mesures budgétaires.

France Télécom n'a donc pas renoncé à sa politique qui a procuré aux actionnaires 14,5 milliards de bénéfices en trois ans au prix de 22 000 suppressions d'emplois et de multiples pressions et flicages. Cependant, la direction a perdu un peu de son arrogance. Ce n'est pas à cause des suicides par eux-mêmes, ni même à cause de leur médiatisation, mais parce que, dans le prolongement de l'émotion suscitée par les gestes de désespoir, un ras-le-bol a commencé à s'exprimer, pour l'instant en ordre dispersé, dans des rassemblements locaux sur de nombreux sites France Télécom et dans quelques manifestations régionales. La direction

sait que ce frémissement peut se transformer en colère et c'est cela qui la conduit à une certaine prudence.

Ceux qui travaillent dans les boutiques disposeront ainsi de quinze minutes le matin avant de recevoir le public. Sur les plateaux des centres d'appels en relation avec le public, les dix minutes dites « de vestiaire » sont désormais recon nues. En réalité, il s'agit du temps nécessaire pour lancer les applications techniques, autrement dit d'un temps de travail qui était jusqu'à présent décompté. Par exemple, pour répondre au téléphone entre 8 heures et 14 heures, il fallait arriver dix minutes plus tôt pour ne pas être en déficit d'heures en fin de mois !

France Télécom renonce donc à ce vol de temps de travail des salariés et annonce qu'une pause de dix minutes leur est accordée toutes les deux heures... en oubliant de préciser qu'il s'agit d'une mesure figurant déjà dans la convention collective des télécoms ! Cela ne fait d'ailleurs pas le compte car dans le passé, il y avait dix minutes de pause par heure (et non toutes les deux heures) dans les centres de renseignements téléphoniques destinés aux usagers : le « 12 » et les renseignements internationaux.

Et la direction ne renonce pas à faire pression sur les tra-

vailleurs pour qu'ils augmentent leur rendement. Ainsi, elle se refuse à remettre en cause les « performances individuelles comparées », se contentant d'annoncer la fin de leur affichage nominatif là où il existe. Le fait qu'elle annonce que pour les primes, elle tiendra davantage compte des résultats par équipe que des résultats individuels ne met pas fin à la concurrence introduite entre les travailleurs.

Pour ceux qui sont contrôlés sur le chiffre d'affaires qu'ils rapportent, la direction s'engage à diminuer la périodicité de leur évaluation, ce qui reste vague ; et dans les autres services l'évaluation d'un salarié ne pourra être réalisée plus d'une fois par semaine. De telles annonces sont révélatrices du flicage auquel sont soumis les travailleurs de France Télécom, une situation qui n'est d'ailleurs pas spécifique à cette entreprise. Cela fait partie de la guerre que le patronat mène contre les salariés, parallèlement à la réduction des effectifs.

Ce n'est pas parce que France Télécom avoue finalement les méthodes qu'elle avait mises en place pour augmenter son chiffre d'affaires et sa rentabilité financière qu'elle va les abandonner. Pour cela, il faudra qu'elle se heurte à la force organisée des 100 000 salariés qui y travaillent.

Correspondant LO

Les suppressions d'emplois continuent

Parmi les mesures annoncées par France Télécom le 20 octobre figure le recrutement d'ici la fin de l'année de... 380 personnes. Mais la direction a supprimé 22 000 emplois entre juin 2005 et décembre 2008 et cela a continué cette année.

Rien que le nombre de départs à la retraite se monte à plusieurs milliers chaque année, il y en aura près de 5 000 par an à partir de 2011 selon une estimation du syndicat SUD. De plus, selon la CGT, la direction s'est engagée à laisser partir en retraite à 55 ans un millier de travailleurs par an, qui ne seront remplacés que dans une proportion de 20 %.

France Télécom a également annoncé « 1 000 créations d'emplois par réinternalisation d'activités actuellement confiées à des entreprises extérieures, soit par embauche des personnels prestataires, soit par recrutement externe ». Mais il s'agit d'un trompe-l'œil, car l'ensemble de la sous-traitance représente 25 000 emplois. Pour qu'il y ait une augmentation des effectifs permettant de soulager la charge de travail, il faudrait déjà que ces 25 000 salariés soient embauchés à France Télécom. Or, rien ne garantit que cela soit le cas, comme le montre l'exemple des salariés de Téléperformance qui tentent de s'opposer à la suppression de

500 emplois directement liés à cette activité de sous-traitance en région parisienne.

Bref, derrière l'annonce de nouveaux recrutements à France Télécom, ce sont plutôt de nouvelles suppressions d'emplois qui se profilent, et une nouvelle dégradation des conditions de travail. Sauf bien entendu si les travailleurs de France Télécom prennent au mot la direction, imposent une embauche réelle et visible pour pouvoir partager le travail entre ceux qui en ont trop et ceux qui présentent en vain leur candidature.

Correspondant LO

● Caisse d'allocations familiales

Non aux heures supplémentaires obligatoires !

Cela faisait des années que l'on n'avait pas vu une telle mobilisation dans un mouvement à la CAF de Paris : le 20 octobre, il y avait 35 % de grévistes sur l'effectif total d'après la direction, 41 % dans le service prestations et 75 % à l'agence comptable, autant dire que tout le monde était en grève dans certains services.

Ce qui a provoqué la colère des employés, c'est l'instauration d'un samedi travaillé obligatoire pour octobre, novembre et décembre. Pourquoi des heures supplémentaires obligatoires ? Depuis l'année dernière, le recalcul des prestations qui dépendent des revenus de l'année, comme les allocations logement, l'allocation adulte handicapé, etc., s'effectue par le croisement de nombreux fichiers, ceux de la CAF, de la Sécurité sociale, de la Caisse vieillesse, des impôts... L'an dernier, cela avait entraîné des retards dans le paiement des prestations, mettant en difficulté de nombreuses familles. Cette année, la direction prend les devants pour qu'au 1^{er} janvier il n'y ait plus aucun retard dans les services, pour faire face aux dysfonctionnements qui peuvent survenir avec le croisement des fichiers.

Fort bien, mais le retard, qui est souvent chronique dans beaucoup de CAF en France, est la conséquence de la réduction des effectifs depuis plusieurs années : par le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, 45 postes ont été supprimés en 2008 et 39 en 2009. Les normes de productivité augmentent sans cesse, aux guichets, au téléphone, dans les services prestations. Alors, quand les responsables des cinq centres parisiens sont passés dans les services pour dire de venir travailler le samedi 17 octobre, le personnel était choqué et révolté. Contraints, les employés sont tout de même venus travailler ce jour-là mais ont massivement signé une pétition syndicale puis ont participé à la journée de grève du 20 octobre.

Au lendemain de cette grève, chacun était content d'avoir dit non à la direction. Le moral est remonté dans les services. Même des cadres qui n'avaient pas fait grève étaient satisfaits, tant la pression que nous subissons tous est forte.

Pour l'instant, la direction ne dit rien sur ses intentions pour le samedi de novembre. Mais si elle persiste, nous saurons ce qu'il faut faire pour riposter, encore plus nombreux.

Correspondant LO



● SNCF Orléans-Les Aubrais

L'avenir des cheminots de la Voie, selon la direction Le sac à dos et le bungalow

Partout, la SNCF est engagée dans une politique de rentabilisation, avec la destruction de milliers d'emplois chaque année. L'exemple de l'avenir que veut réserver la SNCF aux cheminots qui entretiennent les voies est édifiant.

Jusqu'il y a quelques années, les cheminots de la Voie travaillaient « en brigade » avec un territoire bien précis à entretenir. Ils embauchaient dans des locaux en dur, où ils avaient vestiaires et douches et le matériel pour travailler. Mais, au fur et à mesure des suppressions d'emplois, ces brigades ont perdu la moitié de leur effectif et l'entretien du réseau s'est bien sûr dégradé d'autant.

À partir de ce constat, que la SNCF a bien été obligée de faire, la direction, plutôt que d'embaucher les cheminots nécessaires, veut imposer ce qu'elle appelle une « industrialisation de la maintenance » des voies, mais qu'il vaudrait mieux appeler une industrialisation de l'exploitation des travailleurs. C'en serait fini des embauches en lieu fixe, il faudrait des équipes mobiles pour aller là où les voies sont les plus dégradées !

Concrètement, l'embauche ne se ferait plus sur un lieu fixe, mais partout où le besoin s'en fait sentir sur un grand territoire géographique. Un cheminot d'Orléans ne travaillerait plus

sur cet ensemble ferroviaire mais sur la région SNCF de Tours, qui s'étend du sud d'Etampes à presque Châtellerauld, et de Tours à 35 km au sud de Bourges. Des cheminots « volontaires » expérimentent déjà cette pratique, que la SNCF veut généraliser. Il n'est donc plus question d'embaucher le matin à la brigade et de retourner le soir chez soi. Il faut être mobile et flexible, comme disent les chefs. Cette mobilité se traduit par devoir faire son sac à dos le dimanche soir, dormir dans des bungalows toute la semaine et espérer rentrer le vendredi. Bonjour la vie sociale !

Pour assurer l'hébergement, la SNCF trimalle des bungalows (en camion bien sûr !) partout où il y a des chantiers. Ces bungalows, où les cheminots sont censés se reposer et dormir, sont posés le long de voies bruyantes. L'évacuation des eaux usées se réduit à sa plus simple expression, des tuyaux branchés sur les bungalows, qui s'écoulent dans les voies !

Comme il manque bien sûr des « volontaires » pour de telles conditions de travail et de vie, la SNCF fait pression, supprimant des brigades et expliquant qu'il n'y aura du travail que dans ces grandes équipes régionales. Sur la région de Tours, la SNCF veut imposer à 60 cheminots de la Voie des

mutations en équipe régionale d'ici la fin de l'année. Et ses rêves de flexibilité et de rentabilité ne s'arrêtent pas là, puisqu'en 2012 elle prévoit de découper le réseau national en seulement trois grands territoires, avec la mobilité que cela imposerait aux cheminots concernés !

Ces attaques, ces restructu-

rations ne passent pas. De nombreuses réunions ont été envahies et perturbées par les cheminots qui ont dit leur fait aux directeurs d'établissement. Les cheminots expliquent avec raison que les installations ont besoin d'un entretien et d'une surveillance constants, et qu'une présence humaine permanente permet de prévenir les

accidents (rails cassés, installations en panne vite réparées) et limite les actes de malveillance. Des grèves de protestation ont lieu et, le 20 octobre dernier, plus de 45 % des cheminots de ces brigades ont fait grève. Si elle persiste dans ses projets, la SNCF n'en a pas fini avec ces actions.

Correspondant LO



● SNCF – Paris-Saint-Lazare

À guichets fermés

Vendredi 23 octobre, les guichets Grandes Lignes de la gare Saint-Lazare à Paris sont restés fermés pour cause de grève. Les cheminots de ce secteur réclament de l'embauche et protestent contre les conditions de travail qui se dégradent. Les sous-effectifs sont tels que les voyageurs doivent attendre toujours davantage, si bien qu'ils arrivent aux guichets souvent pressés, stressés et agacés par l'imbroglio des différents tarifs.

En juin dernier Pepy, le président de la SNCF, expliquait que « l'exemple à suivre c'est France Télécom ». Aujourd'hui, la référence n'est plus trop de mise mais les méthodes restent à l'identique. Pour les guichets, ce sont les pressions continues sur les résultats chiffrés, la

mise en place de primes individualisées sur la vente de la 1^{re} classe, des cartes dites commerciales, des trains plus hôtel, ou autres locations de voitures...

À tout cela s'ajoutent six suppressions de postes, alors que des guichets sont déjà régulièrement fermés parce qu'il n'y a pas suffisamment de monde pour les tenir.

Les grévistes réunis en assemblée ont décidé une nouvelle grève pour le vendredi 30 octobre et veulent s'adresser aux autres vendeurs d'Ile-de-France, puisque tous se heurtent à la même politique de fermeture de guichets que met en place la SNCF.

Correspondant LO

● Schneider-Electric (région grenobloise)

Grève du nettoyage

Mercredi 21 octobre, une quarantaine de travailleurs de l'entreprise de nettoyage ASN (Alpes Savoie Nettoyage) qui, soutenus par la CGT, étaient en grève pour la journée, se sont rassemblés devant la direction de chez Schneider à Meylan, près de Grenoble.

Depuis qu'ASN a repris le marché du nettoyage des différents sites Schneider, en juin dernier, rien ne va plus. Les travailleurs n'en peuvent plus, plusieurs ont déjà craqué et 30 % du personnel est en arrêt maladie ou en accident du travail. Et il y a de quoi ! À la demande de Schneider, pour baisser les coûts (de 30 à 40 % dit-on), les méthodes de travail ont été chamboulées.

Schneider ne demande plus de prestations régulières, comme cela se fait habituellement, c'est-à-dire de vider les poubelles tous les jours, passer l'aspirateur deux fois par semaine, etc. Fini tout ça.

Désormais elle exige « un résultat de propreté », et peu importe comment.

Les travailleurs, en majorité des femmes, n'ont plus de locaux définis à nettoyer quotidiennement mais doivent, suivant les instructions, nettoyer là où c'est sale. Résultat : une intensification du travail, sans compter qu'avec cette méthode il n'y a plus besoin de remplaçants pour les absences.

ASN a supprimé des postes en ne renouvelant pas les contrats, en mutant arbitrairement des travailleurs d'un site à l'autre, en changeant les horaires. Par exemple sur le site d'Eybens, le nombre de travailleurs est passé de 13 à 5 aujourd'hui. Le temps de nettoyage d'un sanitaire, avec WC, lavabo et avec sol balayé et lavé, est estimé à trois minutes ! Même les chefs d'équipe sont mis à contribution : eux aussi sont en grève. Les blouses, qui s'attachent sur les

côtés, sont de taille unique : pour celles trop étroites, des ficelles ont été rajoutées, avec obligation de les porter !

Comme la pilule ne passe pas facilement, ASN harcèle, fait pression et envoie des lettres avec menace de licenciement. Une délégation de travailleuses a été reçue par la direction Schneider, qui promet de revoir le contrat. Il faut dire que les travailleurs de Schneider se plaignent des conditions d'hygiène fortement dégradées.

Cette journée de grève a remonté le moral de tous. Un des directeurs d'ASN présent, pris à partie, a annulé sur-le-champ la mutation d'une femme de 62 ans à qui il demandait, sous menace de licenciement, d'aller en autobus travailler à l'autre bout de l'agglomération à 6 heures du matin.

Correspondant local

H&M, un patron de combat

H&M Le Bourget, en Seine-Saint-Denis, est un entrepôt et un bureau logistique de 280 salariés. On y prépare l'approvisionnement des 140 magasins de la marque sur tout le territoire. Depuis quelque temps, des menaces planaient sur les avantages acquis des salariés. Mais ils ont brutalement appris que c'est leur emploi lui-même qui est menacé à court terme.

En juillet dernier, un mouvement de grève partiel a déjà eu lieu. Un changement de propriétaire était annoncé. De quoi rendre inquiets des salariés à qui on répète depuis des mois « *Ne vous inquiétez pas* ». Divers

avantages et la prime de participation étaient remis en question. Or à l'embauche, pour 35 heures, on gagne le smic. Une fois défalquées les cotisations sociales et la mutuelle, il nous reste 900 euros par mois. Alors, une prime de participation de deux mois de salaire environ est un complément indispensable !

À la suite de ce mouvement de juillet, le patron essayait de rassurer tout le monde et avait annoncé des précisions à l'automne. À partir du 15 octobre, en l'absence d'informations, une vingtaine de salariés, tous syndicats confondus et même non syndiqués, ont blo-



qué les camions. Puis, le 19 octobre, des informations ont filtré du Comité d'entreprise : le contrat de vente montre que le repreneur est une création de leur patron. C'est une société au capital de 1 000 euros, dotée

d'un fonds de roulement de 40 000 euros : à peine de quoi payer dix salariés, charges comprises, pendant un mois. Quant au siège social, c'est une boîte postale à deux pas du siège H&M parisien !

En fin de poste, mercredi 21 octobre, ces informations ont été diffusées. Le 22 au matin, la grande majorité du personnel a refusé de prendre le travail. Une situation d'attente s'est ensuite installée, personne ne travaillant réellement, jusqu'au mardi 27 octobre où, au cours de la réunion trimestrielle entre direction et représentants du personnel, un salarié est entré dans la salle et s'est ouvert les veines !

Heureusement, la vie de ce travailleur n'est aujourd'hui plus en danger. Mais l'indignation est toujours plus grande contre ce patron de combat.

Correspondant LO

• Air France

La direction cherche des boucs émissaires

Dans un courrier du 20 octobre adressé aux pilotes de la compagnie, la direction d'Air France leur reproche des manquements qui, selon elle, nuisent à la sécurité des vols.

Elle fait état de plusieurs « incidents majeurs » qui auraient « généré des risques » et auraient pu être évités si les pilotes avaient respecté les procédures. Elle leur reproche donc leur « surconfiance » et l'impression qu'ils ont de bien connaître leur appareil pour passer outre les procédures, leur demandant rien moins que de revenir aux « fondamentaux du métier de pilote ».

Ce n'est certes pas un hasard si ce courrier a été

envoyé après la publication d'un rapport fait par des pilotes et pointant la responsabilité d'Air France dans l'accident de l'Airbus Rio-Paris de juin dernier. Ils reprochaient à la compagnie, entre autres, d'avoir installé des sondes Pitot sur ses appareils alors qu'elles ne sont pas fiables, et de ne pas tout mettre en œuvre pour les remplacer immédiatement par des Goodyear, qui n'ont jusqu'à présent jamais eu de pannes. Or, les indications données par les sondes étant indispensables pour piloter un avion, en laisser des défectueuses en place revient à mettre en péril la vie des passagers et du personnel de la

compagnie.

Mais, loin de reconnaître une quelconque part de responsabilité dans les accidents ou incidents qui surviennent sur ses vols, la direction d'Air France choisit de prendre les pilotes comme boucs émissaires et de reporter ses fautes sur eux.

C'est une façon de procéder classique, que connaissent les enfants dès la maternelle, mais on attendrait des réponses plus sérieuses d'Air France concernant son souci d'assurer la sécurité et la vie de milliers de passagers et des membres d'équipage.

Marianne LAMIRAL

• Caterpillar

Les ventes chutent, mais les profits continuent

Caterpillar, premier producteur mondial d'engins miniers et de terrassement, vient de publier ses comptes pour le troisième trimestre 2009. D'une année sur l'autre, le chiffre d'affaires baisse de 44 %, à 7,3 milliards de dollars contre 13, et les bénéfices baissent de 53 %, à 404 millions de dollars (soit 269 millions d'euros), contre 868 millions au troisième trimestre 2008. Malgré cette baisse du chiffre d'affaires et comme au deuxième trimestre, des dividendes seront donc quand même distribués aux actionnaires.

Deux raisons expliquent ce bénéfice. D'abord, les impôts de Caterpillar au troisième trimestre ont baissé de 129 millions de dollars grâce aux crédits d'impôts sur la recherche et le développement. Et si l'on en

croit le site *La Chronique Agora*, même si les ventes du géant américain augmentent d'ici la fin de l'année, « *il ne va pratiquement payer aucun impôt en 2009* ». D'autre part, comme l'écrit joliment le quotidien d'affaires *Les Échos* : « *Face à la crise, la réponse de Caterpillar a été prompte et radicale* ». Après s'être débarrassée de 15 000 intérimaires et CDD, l'entreprise a licencié massivement les embauchés : au moins 10 000 d'entre eux ont été « remerciés ». De plus, de nombreuses périodes de chômage partiel ont touché ses sites, et cela devrait continuer en 2010.

Nul doute que les centaines d'intérimaires et les 600 licenciés des usines Caterpillar de Grenoble et Échirolles apprécieront ces résultats trimestriels.

Correspondant LO

• Aéroport d'Orly

Les travailleurs de Servisair garderont leur emploi

Les 432 salariés de Servisair de l'aéroport d'Orly ont repris le travail le jeudi 22 octobre. Après huit jours de grève, ils ont obtenu d'être tous repris en CDD par les deux sociétés qui, à partir du 1^{er} novembre, se partageront les tâches auparavant dévolues à Servisair (enregistrement et chargement des bagages et ravitaillement des avions).

Pour d'obscures raisons, la Direction générale de l'aviation civile, qui décide quelles entreprises peuvent intervenir sur des zones réservées, a retiré son habilitation à Servisair pour la confier à deux autres entreprises, Europe Handling et OFS. Mais un mois avant l'échéance, les travailleurs

de Servisair ne savaient toujours pas s'ils seraient tous repris, ni dans quelles conditions, ce qui avait déclenché leur colère.

Les travailleurs ont donc exigé de ne pas faire les frais des magouilles de la DGAC dans le choix de leur employeur. Mais il aura tout de même fallu qu'ils fassent grève pour imposer au moins d'être tous repris. Il faut croire qu'à la DGAC, donner cette garantie élémentaire aux travailleurs est vraiment le cadet de ses soucis... tant que ceux-ci ne mettent pas les pieds dans le plat en bloquant une partie du trafic aérien.

M.L.

• Direct Assurance – Nanterre (Hauts-de-Seine)

Grippe A, tout est prévu... ou presque !

Chez Direct Assurance à Nanterre, la direction a largement communiqué sur la mise en place de mesures sanitaires face à la grippe A. Mais leur mise en œuvre s'est faite plus légèrement.

Par exemple, des masques ont été achetés en grand nombre, pour tous les salariés, y compris ceux qui travaillent en plate-forme téléphonique. La direction n'a évidemment pas réfléchi à ce que donnerait leur utilisation avec un casque téléphonique sur la tête toute la journée.

Elle a également fait installer des poubelles dans chaque toilette, mais celles-ci sont trop petites et le personnel de ménage se retrouve avec une

charge de travail supplémentaire : vider plusieurs fois par jour ces poubelles qui débordent souvent.

Autre exemple, l'entreprise a commandé des ordinateurs portables pour permettre à quelques salariés de travailler en télétravail. Mais deux mois après, les ordinateurs commandés ne marchent toujours pas et ne sont pas adaptés au travail des salariés concernés.

Par contre, en ce qui concerne les absences, la direction a bien prévu de ne pas payer de jours de congés en plus.

Correspondant LO

• Technocentre de Guyancourt (Yvelines)

Après les suicides, Renault a affaire aux tribunaux

Avant France Télécom, Thales, Peugeot, le Technocentre de Renault avait fait la une de l'actualité à cause des suicides. Dans ce site, où 10 500 salariés conçoivent et développent les nouveaux projets de véhicules, sept suicides ont eu lieu depuis 2004.

Mercredi 8 octobre, on apprenait à nouveau qu'un ingénieur avait mis fin à ses jours à son domicile, et une enquête est en cours. C'est dans ce contexte que trois familles sont en train d'intenter des actions en justice contre Renault. Parmi elles, Sylvie T., la veuve d'un ingénieur qui s'était suicidé en octobre 2006, vient d'attaquer Renault pour « faute inexcusable ».

Les interviews que Sylvie T. a accordées à la presse en disent long sur la volonté de Renault de nier toute responsabilité dans le suicide. Dans un premier temps, déclare-t-elle, la direction a voulu faire croire que son mari s'était suicidé à cause de problèmes personnels, en prétendant qu'il était en ins-

tance de divorce, ce qui était faux. Renault lui a ensuite affirmé que des scellés avaient été installés sur le poste de travail de son mari, pour les besoins de l'enquête, ce qui était également faux. Lorsqu'elle a enfin pu récupérer l'agenda électronique de son mari, elle a constaté qu'il avait été vidé et réinitialisé. Ne pouvant « accepter qu'après avoir broyé un homme, on écrabouille sa famille pour une question de finances ou d'image », elle a alors décidé d'entamer, par l'intermédiaire de la CNAM (la Caisse d'accidents du travail et de maladie),

une longue procédure d'une année pour faire reconnaître le suicide comme accident du travail. « Mon mari, raconte-t-elle, travaillait toutes les nuits, tous les soirs, tous les week-ends, il disait sans cesse qu'il était nul, qu'il n'y arriverait jamais, qu'on ne lui pardonnerait aucune faute. »

Lundi 19 octobre, Sylvie T. a entamé une nouvelle procédure, auprès du tribunal des affaires de Sécurité sociale de Nanterre, afin de faire reconnaître officiellement et publiquement la faute de l'employeur – de manière symbolique, puisqu'elle réclame un euro de dommages et inté-



rêts. Si la démarche aboutit, c'est Renault et non plus la CNAM qui versera la rente à laquelle elle a droit. Le tribunal a mis son jugement en délibéré au 14 décembre. Sylvie T. veut, comme elle l'a dit, « condamner le mode d'organisation du travail qui fait passer les résultats financiers, les compressions de coûts et

l'image de l'entreprise avant la santé des salariés ». En 1991, un directeur de projet de Renault avait osé dire que le stress était une condition importante pour « réussir un projet impossible », en faisant des économies avec des délais raccourcis. Aujourd'hui, on voit où cela conduit.

Correspondant LO

C'est le capitalisme qui tue

Après les différents suicides survenus au Technocentre, dont trois en 2006, Renault, pressé par l'inspection du travail, avait pris des mesures dont le dispositif ne visait en réalité qu'à soigner son image désastreuse auprès de l'opinion. Deux enquêtes ont ainsi été confiées au cabinet Technologia sur la prévention des risques psycho-sociaux, la pré-

mière en 2007, l'autre en juin 2009. Chaque membre du personnel a reçu les coordonnées d'un cabinet de psychologues en cas de stress. Des « journées de l'équipe » ont été instituées afin de susciter une fois par an la convivialité au travail. Autant de gadgets qui ne règlent rien.

Sur le fond, les conditions de travail ne cessent de se

dégrader. Depuis 2006, la direction a maintenu ses objectifs de doubler le nombre de projets de véhicules, en baissant les effectifs : 1 000 prestataires sont partis fin 2008 et 900 salariés de Renault ont quitté l'entreprise dans le cadre des départs volontaires en 2009. En outre, le chômage partiel depuis la mi-septembre, avec 19 vendre-

dis non travaillés, implique que le travail de cinq jours se fasse en quatre jours. Les pressions sur les salariés continuent, se communiquant à tous les échelons. Le seul but de la direction est de réaliser des profits supplémentaires. Comment ne pas voir dans une telle organisation un système délétère ?

Correspondant LO

• Renault – Douai (Nord)

Capital temps collectif : Renault condamné, mais rien n'est réglé...

L'usine Renault de Douai, où 5 300 travailleurs produisent le Scénic, a connu de nombreux accords de flexibilité depuis juillet 1992, régulièrement signés par FO et la CGC, moins souvent par la CFDT. La CGT a toujours refusé de les signer, estimant à juste titre qu'ils présentaient un recul pour les conditions de vie et de travail des salariés en les rendant dépendants des fluctuations de la production.

La direction a largement exploité ces accords : des semaines harassantes avec des cadences toujours augmentées ont alterné avec des semaines non travaillées, sauf pour certains dont le travail était maintenu. Les emplois du temps changeaient, mais les cadences restaient au maximum. Si les salaires étaient à peu près maintenus, c'était en supprimant quand même des primes et des pauses, soit 200 euros de moins en moyenne pour une année.

Enfin, la direction avait institué un système de capital temps collectif (CTC). Lorsque le capital temps individuel était insuffisamment alimenté, ce CTC faisait l'avance au salarié

des journées nécessaires, en attendant une régularisation. Ces compteurs temps n'étaient pas remis à zéro en fin d'année civile, contrairement à la loi, si bien que nombre d'entre nous se retrouvent après trois ans de ce régime à être « redevables » de 60 jours au patron, alors que d'autres ont des « compteurs » positifs parce qu'ils ont fait des heures supplémentaires !

En octobre 2008, la direction négociait un nouvel accord proposant aux travailleurs qui en faisaient la demande d'abonder les CTC avec des jours d'UPA (droit à congés de fin de carrière). Beaucoup l'ont fait, pensant ainsi rétablir leurs compteurs. Depuis quelques

mois, un nouvel accord sur le chômage partiel est venu encore compliquer ce système : et on a vu des semaines avec des lundis en chômage partiel... mais des samedis travaillés en heures supplémentaires.

Certains syndicalistes, même parmi les signataires, l'avouent : une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Chaque salarié finit par avoir ses compteurs, ses horaires particuliers. Le syndicat SUD, créé à Renault Douai en 2007, issu d'une scission de la CFDT, a tenté une action en justice. Le secrétaire de SUD s'est mis à dénoncer les accords qu'il avait lui-même signés en tant que secrétaire de la CFDT et a attaqué la direction en référé au tribunal d'instance de Douai, pour que les CTC soient remis à zéro au 31 décembre 2008, comme l'exige la loi. Il ne mettait en cause, selon lui, que les compteurs en négatif, comme c'était aussi le souhait de nom-

breux travailleurs qui en avaient assez de devoir des jours à la direction.

Or voilà que le tribunal a rendu son jugement le 6 octobre, Renault Douai étant condamné à remettre à zéro les CTC au 31 décembre 2008, avec une astreinte de 1 000 euros par travailleur et par jour s'il ne s'exécutait pas dans les trois jours. La direction a mobilisé tous ses moyens, tracts, chefs, syndicats FO et CGC, pour annoncer que les compteurs positifs seraient aussi remis à zéro, que le jugement l'y obligeait, que les jours d'UPA sacrifiés par beaucoup seraient perdus. Et de faire aussi courir le bruit qu'elle allait devoir en venir au chômage technique avec pertes de salaire.

Tout cela s'est évidemment retourné contre le syndicat SUD, dont les délégués ont été très mal accueillis dans certains ateliers. Le 13 octobre, FO et CGC ont même appelé, sans

grand succès il est vrai, à débrayer pour un rassemblement devant le local du Comité d'entreprise pour « faire grève contre un mauvais jugement », « pour la sauvegarde de notre flexibilité, la sauvegarde de nos emplois, la pérennité de l'usine » : en réalité, pour soutenir la direction. Dans les ateliers, les délégués FO appelaient à cesser le travail, ce qu'ils font très rarement... Une bonne partie des chefs appelaient aussi à débrayer, du jamais vu !

De nombreux travailleurs pensent et disent que la logique serait d'obtenir de la direction que les compteurs en négatif soient rayés et que les compteurs en positif soient payés. Mais pour imposer cela, une action décidée de l'ensemble des travailleurs serait plus efficace qu'un recours aux jugements tortueux d'un tribunal.

Correspondant LO

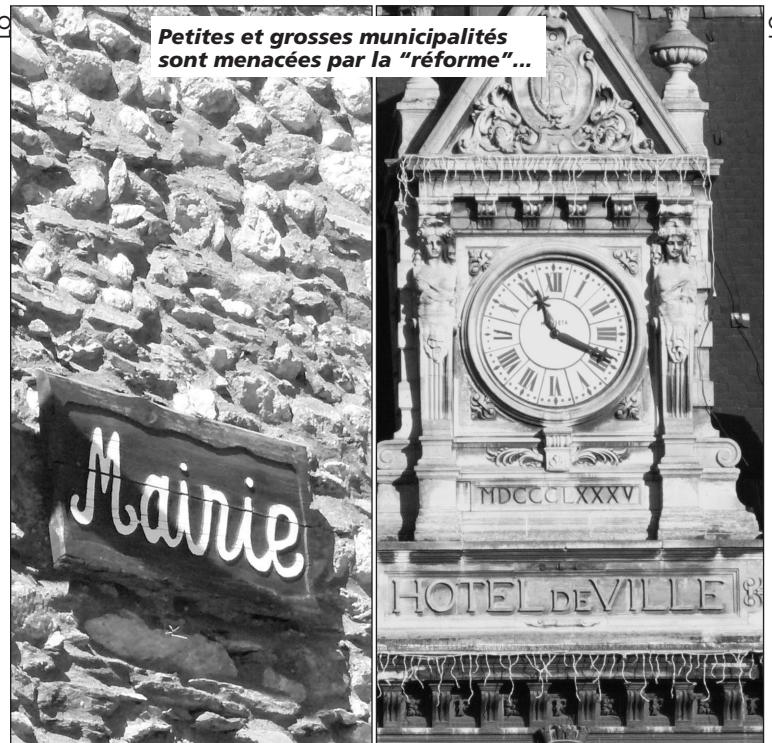
● Réforme des collectivités territoriales

Pour mieux piller les finances publiques

En déplacement à Saint-Dizier dans les Vosges, le 20 octobre, Sarkozy a présenté et défendu son projet de réforme des collectivités territoriales. Ce projet de loi, pompeusement intitulé « Rénovation de l'exercice de la démocratie locale », a soulevé le tollé de la plus grande partie des élus locaux, en particulier des maires des villes moyennes et petites. Car cette réforme vise à les priver d'une grande partie de leurs pouvoirs.

Le projet de loi se propose d'abord de coller l'un à l'autre, pour ne pas dire fusionner, les départements et les régions. Les deux structures, même si elles restent distinctes, auront les mêmes élus, les conseillers territoriaux, pour les administrer. Mais le plus grand bouleversement viendra du regroupement forcé de quasiment toutes les communes, qui devront être rattachées à une structure intercommunale. Dès le vote de la loi, c'est le préfet qui, dans chaque département, pilotera ces regroupements de communes. Il pourra dissoudre ceux existants et en proposer d'autres : « les plus rationnels ». Si les communes n'acceptent pas ce que propose le préfet, celui-ci pourra le leur imposer.

Le but affiché est de recentrer les dépenses des collectivités, « dans le cadre du processus de modernisation entamé par l'État ». Car ce que reproche Sarkozy, c'est qu'une partie des dépenses des collectivités locales n'aille pas là où il le souhaite. Ainsi, au moment où il annonce que l'État ne remplace plus qu'un fonctionnaire sur deux partant à retraite, les collectivités locales auraient créé 35 000 postes de fonctionnaires, soit autant que les suppres-



sions réalisées par l'État.

L'État a transféré toute une partie de ses missions aux collectivités locales : allocations sociales, éducation, transport, routes, formation professionnelle, etc. Mais Sarkozy reproche aux collectivités locales d'avoir augmenté leurs dépenses de plus de 20 milliards d'euros, au-delà de ces dépenses nouvelles. Il conteste les augmentations de dépenses pour la santé, les aides sociales, l'aménagement des communes, etc., plus importantes selon lui que le budget de la Recherche et des universités.

Donc, pour éviter ce qu'il considère comme des dérapages, le projet prévoit de transférer aux regroupements intercommunaux la quasi-totalité des interventions des communes. Celles-ci se retrouveront donc presque sans budget et sans mission. Ensuite, les autres collectivités auront des interventions définies à l'avance par l'État, et ne pourront pas intervenir dans d'autres domaines, sauf si le préfet le juge bon.

Il ne s'agit pas de peindre en

rose l'action de la grande majorité des élus locaux. Pour la plupart, ils n'ont comme perspective que de défendre, à leur niveau, le système économique actuel, et ils sont quasiment d'accord pour soutenir, chacun à leur façon, les intérêts du patronat grand, moyen et petit. Mais ils peuvent, par conviction ou par électoralisme, répondre à certaines attentes de la population, ou de petits patrons locaux. Le gouvernement considère qu'en ces temps de crise ce « laxisme » n'est plus de mise, et que tout l'argent disponible doit être récupéré pour servir en priorité les intérêts du grand patronat.

Et voilà pourquoi, parallèlement au démantèlement des services publics, au pillage des caisses de la Sécurité sociale, il entend aussi mettre la main sur des dizaines de milliards actuellement entre les mains des collectivités locales, pour les rediriger vers les banques, les industriels et autres maîtres de l'économie.

Paul SOREL

Quand les banques étranglent les communes, c'est la population qui paie

Le maire de Saint-Étienne a décidé de porter plainte contre une banque. Le président du Conseil général de Seine-Saint-Denis menace de le faire contre cinq autres banques et souhaite que d'autres collectivités territoriales fassent de même. Cette ville et ce département, comme de nombreuses autres collectivités territoriales, sont confrontés au même problème : ils ont contracté des emprunts dits « structurés » dont le taux, variable, menace d'exploser à partir de 2010, passant dans le cas de Saint-Étienne, de 4,3 % à 24 % par an.

Ces emprunts à taux variable, inférieur à celui du marché au début, ont été proposés aux communes par les grandes banques ayant pignon sur rue et avec qui elles sont en relations depuis toujours. Il était certes spécifié que le taux était variable, suivant la parité livre sterling-franc suisse, le cours du guano à la Bourse de Canton, ou des valeurs plus exotiques encore. Mais les maires, conseillers généraux etc., ont fait comme beaucoup : ils ont cru les banquiers. Et maintenant ils doivent payer.

Les collectivités territoriales sont obligées d'avoir recours à l'emprunt, car on ne peut pas financer sur le budget annuel un grand équipement collectif, un stade ou une bibliothèque par exemple. Une avance de trésorerie suivie d'un remboursement étalé dans le temps sont nécessaires. Le fait que cette avance soit effectuée par les banques privées constitue déjà une excellente affaire pour ces dernières. Ainsi en 2007 les collectivités ont versé 4,2 milliards

d'euros d'intérêts aux banques, sur un budget cumulé de 200 milliards.

Aujourd'hui, la dette totale des collectivités est estimée à 126 milliards d'euros, dont le quart serait constitué d'emprunts à taux variable. L'augmentation brusque des taux en 2010 risque donc de coûter des milliards d'euros aux villes, départements et régions, alors même que leurs recettes sont en baisse.

Les collectivités, dont le budget doit obligatoirement être en équilibre, devront donc réduire leurs dépenses pour pouvoir payer les banquiers. Le profit de ces derniers vaudra son poids de suppressions de personnel utile à la population, de collèges vétustes non rénovés, d'aides aux plus démunis diminuées, bref de vie encore un plus dure pour la population travailleuse.

Si à taux fixe les banquiers sont déjà des parasites, à taux variable ce sont des cannibales.

Paul GALOIS

Majorités fabriquées

Pendant qu'ils y étaient, Sarkozy et l'UMP se sont arrangés pour régler le problème de la place, trop importante à leur goût dans les assemblées locales des représentants de l'opposition, PS et PCF.

La loi de 2003 avait déjà réduit, voire éliminé toute présence de l'extrême gauche dans les Conseils régionaux. Avec la réforme, les conseillers territoriaux, au nombre de 3 200, qui seraient élus en lieu et place des conseillers généraux et régionaux actuels, le seraient avec un nouveau calcul. 80 % d'entre eux seraient

élus au scrutin majoritaire à un tour, dans de nouveaux cantons dessinés par le gouvernement. Il suffirait ainsi à un candidat d'arriver en tête de tous les autres candidats, avec 30 ou même 25 % des voix, pour rafler le siège. Grâce à ce système, fait sur mesure, l'UMP pourrait pratiquement remporter les élections dans chaque nouveau canton, face à une gauche qui pourrait être pourtant largement majoritaire, mais avec des voix réparties sur plusieurs candidats. Et c'est ainsi que l'UMP pourrait se retrouver à diriger toutes les régions et les départements,

tout en étant minoritaire. Le projet de loi ne concède que 20 % des postes qui seraient répartis à la proportionnelle sur la base des départements, ce qui permettrait qu'il reste quelques élus à l'opposition, mais très minoritaires.

Il faut ajouter à cela les regroupements de communes qui seront décidés par les préfets, qui n'oublieront pas de chercher ainsi à construire des majorités politiques et sociologiques appropriées. Une hégémonie bien calculée, digne des républiques bananières.

P.S.

Quatre nouvelles brochures de l'Union Communiste (Trotskyte)

***La grève Renault d'avril-mai 1947** par Pierre Bois, réédition avec préface de René Hardy et notice biographique sur l'auteur - 3 euros.

***Toyota, grève d'avril 2009** - 2 euros.

***Face à la faillite du capitalisme, actualité du communisme.** Textes des interventions d'Arlette Laguiller et Nathalie Arthaud dans les meetings de Lutte Ouvrière (1^{er} trimestre 2009). CLT n° 115 - 2 euros.

***La grève générale aux Antilles** – Publication de Combat Ouvrier - 3 euros.

Les frais de port sont de 1 euro pour la commande d'une brochure, 2 euros pour deux ou trois brochures.

Envoi franco de port pour les quatre brochures.